

**Budget primitif 2026 – annexe 1**

**Rapport budgétaire**

Conseil Métropolitain du 15 décembre 2025

# SOMMAIRE

I.	Présentation générale de l'équilibre du budget primitif 2026, par budget.....	3
A.	Le budget principal .....	3
B.	Le budget annexe de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés.....	5
C.	Le budget annexe de l'assainissement .....	7
D.	Le budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe.....	9
E.	Le budget annexe du réseau de chaleur.....	10
F.	Le budget annexe du restaurant administratif.....	12
II.	Présentation globale consolidée tous budgets.....	14
A.	Le retraitement des mouvements inter budgétaires .....	14
B.	La présentation générale de l'équilibre du budget .....	15
C.	Chiffres-clés section de fonctionnement .....	16
D.	Chiffres-clés section d'investissement.....	16
III.	Présentation par macro-politique publique (mouvements réels consolidés).....	16
A.	Solidarités et habitat .....	17
B.	Économie, insertion, éducation, culture et sport .....	23
C.	Aménagement du territoire .....	28
D.	Transports et mobilités .....	31
E.	Environnement.....	33
F.	Ressources.....	39
IV.	La pluriannualité .....	45
A.	Les autorisations de programme ouvertes en 2026.....	45
B.	Les autorisations d'engagement ouvertes en 2026.....	45

## I. Présentation générale de l'équilibre du budget primitif 2026, par budget

### A. Le budget principal

Le budget principal de la Métropole relève de la nomenclature budgétaire et comptable M57.

Le projet de budget primitif 2026 du budget principal, soumis à l'approbation du Conseil, est arrêté à 4 019,8 M€, en dépenses et en recettes, valeur toutes taxes, tous mouvements et toutes sections confondues.

La section de fonctionnement du budget principal est équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de 2 945,4 M€.

Budget principal (en M€)	BP 2025	BP 2026	Evolution 2026/2025
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 849,1</b>	<b>2 945,4</b>	<b>3,4%</b>
<b>RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 805,9</b>	<b>2 901,0</b>	<b>3,4%</b>
Recettes fiscales	1 948,2	2 039,0	4,7%
<i>dont TVA fractions compensatoires CVAE, TH et TFPB</i>	<i>813,1</i>	<i>815,5</i>	<i>0,3%</i>
<i>dont DMTO - droits de mutation à titre onéreux</i>	<i>278,0</i>	<i>350,0</i>	<i>25,9%</i>
<i>dont CFE - cotisation foncière des entreprises</i>	<i>265,0</i>	<i>278,0</i>	<i>4,9%</i>
<i>dont TFPB - taxe foncière sur propriétés bâties</i>	<i>15,0</i>	<i>15,3</i>	<i>2,0%</i>
<i>dont TH - taxe d'habitation sur résidences secondaires</i>	<i>10,5</i>	<i>7,6</i>	<i>-28,3%</i>
Dotations de l'Etat et autres participations	485,1	474,5	-2,2%
<i>dont DGF - Dotation Globale de Fonctionnement</i>	<i>369,8</i>	<i>366,3</i>	<i>-1,0%</i>
<i>dont ALC - Allocations compensatrices exonérations fiscales</i>	<i>55,1</i>	<i>56,3</i>	<i>2,1%</i>
Autres recettes de gestion	372,6	387,5	4,0%
<i>dont produits des services, du domaine et ventes diverses</i>	<i>122,0</i>	<i>129,2</i>	<i>5,9%</i>
<b>RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>43,2</b>	<b>44,4</b>	<b>2,9%</b>
Opérations d'ordre de transfert entre sections	43,2	44,4	2,9%
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 849,1</b>	<b>2 945,4</b>	<b>3,4%</b>
<b>DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 602,5</b>	<b>2 670,9</b>	<b>2,6%</b>
Charges à caractère général	275,9	284,0	2,9%
Dépenses de personnel	469,2	483,2	3,0%
Reversement aux communes et dotation de compensation métropolitaine	316,8	314,8	-0,6%
Péréquation	61,1	90,6	48,4%
Dépenses à caractère social	946,2	932,8	-1,4%
<i>dont RSA allocation revenu de solidarité active</i>	<i>279,1</i>	<i>289,2</i>	<i>3,6%</i>
<i>dont APA allocation personnalisée autonomie</i>	<i>129,0</i>	<i>95,9</i>	<i>-25,7%</i>
<i>dont PCH allocation prestation compensation du handicap</i>	<i>79,8</i>	<i>85,9</i>	<i>7,6%</i>
<i>dont frais de séjour (PA/PH, enfance)</i>	<i>398,3</i>	<i>400,9</i>	<i>0,7%</i>
Subventions et participations	481,9	509,2	5,7%
Charges financières	49,0	52,8	7,8%
Autres charges	2,4	3,4	41,5%
<b>DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>246,6</b>	<b>274,6</b>	<b>11,3%</b>
Virement à la section d'investissement	0,0	27,8	
Opérations d'ordre de transfert entre sections	246,6	246,8	0,1%
<b>EPARGNE BRUTE</b>	<b>203,4</b>	<b>230,1</b>	<b>13,1%</b>
Remboursement capital	151,2	183,6	21,4%
<b>EPARGNE NETTE</b>	<b>52,2</b>	<b>46,6</b>	<b>-10,8%</b>

Avec des recettes réelles de fonctionnement de 2 901,0 M€ et des dépenses réelles de 2 670,9 M€, l'autofinancement brut atteint 230,1 M€ (contre 203,4 M€ en 2025). L'autofinancement brut permet de dégager, une fois remboursé le capital des emprunts estimé à 183,6 M€, une épargne nette de 46,6 M€.

La section d'investissement est équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de 1 074,4 M€.

Budget principal (en M€)	BP 2025	BP 2026	Evolution 2026/2025
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 050,0</b>	<b>1 074,4</b>	<b>2,3%</b>
<b>RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>714,5</b>	<b>667,8</b>	<b>-6,5%</b>
Emprunts	488,8	427,0	-12,7%
Recettes opérationnelles	88,2	98,8	12,1%
<i>Projets</i>	85,0	94,6	11,2%
<i>Opérations récurrentes</i>	3,2	4,3	34,5%
Aures recettes d'investissement	137,5	142,0	3,2%
<i>dont F.C.T.V.A</i>	36,0	45,0	25,0%
<b>RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>	<b>335,5</b>	<b>406,7</b>	<b>21,2%</b>
Virement de la section de fonctionnement	0,0	27,8	
Opérations d'ordre de transfert entre sections	246,6	246,8	0,1%
Opérations patrimoniales	88,9	132,1	48,6%
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 050,0</b>	<b>1 074,4</b>	<b>2,3%</b>
<b>DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>917,9</b>	<b>897,9</b>	<b>-2,2%</b>
Emprunts	258,5	284,6	10,1%
Dépenses opérationnelles	600,8	557,8	-7,2%
<i>Projets</i>	507,3	470,1	-7,3%
<i>Opérations récurrentes</i>	93,5	87,7	-6,2%
Autres dépenses	58,7	55,5	-5,4%
<b>DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>	<b>132,1</b>	<b>176,5</b>	<b>33,7%</b>
Opérations d'ordre de transfert entre sections	43,2	44,4	2,9%
Opérations patrimoniales	88,9	132,1	48,6%

La part des investissements opérationnels de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) sur ce budget principal représente 557,8 M€ : 87,7 M€ sont consacrés aux opérations récurrentes d'entretien du patrimoine (4,3 M€ en recettes) et 470,1 M€ aux projets (94,6 M€ en recettes).

Les opérations d'ordre de transfert entre sections (dotations aux amortissements, également des subventions reçues, neutralisations, ...) représentent 44,4 M€ en dépenses et 246,8 M€ en recettes. Les opérations d'ordre patrimoniales atteignent 132,1 M€ dont 54,7 M€ pour des écritures relatives aux mobilisations d'emprunts revolving et 25,4 M€ pour des régularisations d'avances consenties sur des marchés en investissement.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2026, au vu de l'emprunt de fin d'année 2025 prévisionnel, l'encours total brut de la dette à long terme atteindrait 1 866,7 M€ (1 649,9 M€ en 2025). Le taux d'intérêt moyen est estimé à 2,34 % (2,55 % en 2025).

Le besoin d'emprunt à long terme nécessaire pour équilibrer le budget primitif 2026 est arrêté à la somme de 322,3 M€, hors mobilisation d'emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie estimés à 54,7 M€ en dépenses et en recettes.

La capacité de désendettement reste stable à 8 ans et 1 mois au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

## B. Le budget annexe de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés

Le budget annexe de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés relève de la nomenclature budgétaire et comptable M57.

Le projet de budget primitif 2026 du budget annexe gestion des déchets est arrêté à 255,8 M€, en dépenses et en recettes, valeur toutes taxes, tous mouvements et toutes sections confondues.

La section de fonctionnement est équilibrée, tous mouvements, en dépenses et en recettes, à hauteur de 202,9 M€.

Bugdet annexe gestion des déchets (en M€)	BP 2025	BP 2026	Evolution 2026/2025
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>198,2</b>	<b>202,9</b>	<b>2,4%</b>
<b>RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>196,7</b>	<b>201,1</b>	<b>2,2%</b>
Produits des services, ventes	36,6	37,5	2,4%
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	143,2	145,6	1,7%
Autres participations	14,1	16,4	16,2%
Autres produits de gestion courante	2,4	1,1	-52,7%
<i>dont subvention d'équilibre</i>	1,0	1,0	0,0%
Reprises sur provisions	0,0	0,0	
Atténuations de charges	0,4	0,4	2,3%
<b>RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1,5</b>	<b>1,8</b>	<b>21,4%</b>
Opérations d'ordre de transfert entre sections	1,5	1,8	21,4%
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>198,2</b>	<b>202,9</b>	<b>2,4%</b>
<b>DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>182,9</b>	<b>190,0</b>	<b>3,9%</b>
Charges à caractère général	130,2	132,9	2,0%
Charges de personnel	49,8	52,3	4,9%
Autres charges de gestion courante	1,7	1,7	0,1%
Charges financières	1,1	1,5	44,2%
Charges spécifiques	0,1	0,1	50,0%
Dotations aux provisions, dépréciations	0,0	1,5	
<b>DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>15,3</b>	<b>12,9</b>	<b>-15,7%</b>
Virement à la section d'investissement	2,8	0,0	-100,0%
Opérations d'ordre de transfert entre sections	12,5	12,9	3,0%
<b>EPARGNE BRUTE</b>	<b>13,8</b>	<b>11,0</b>	<b>-19,8%</b>
Remboursement capital	7,3	6,3	-13,6%
<b>EPARGNE NETTE</b>	<b>6,5</b>	<b>4,7</b>	<b>-26,8%</b>

La subvention du budget principal s'élève en recettes de fonctionnement à 1 M€.

Avec des recettes réelles de fonctionnement de 201,1 M€ et des dépenses réelles de 190 M€, l'autofinancement brut est estimé à 11,0 M€ (contre 13,8 M€ en 2025). L'autofinancement brut permet de dégager, une fois remboursé le capital des emprunts estimé à 6,3 M€, une épargne nette de 4,7 M€.

La section d'investissement est équilibrée, en dépenses et en recettes, à hauteur de 52,9 M€ (contre 56,4 M€ en 2025).

Budget annexe gestion des déchets (en M€)	BP 2025	BP 2026	Evolution 2026/2025
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>56,4</b>	<b>52,9</b>	<b>-6,2%</b>
<b>RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>30,6</b>	<b>29,3</b>	<b>-4,2%</b>
Emprunts	27,8	26,9	-3,2%
Investissements opérationnels	0,8	0,4	-49,4%
<i>Projets</i>	0,6	0,4	-27,0%
<i>Opérations récurrentes</i>	0,2	0,00	-100,0%
FCTVA	2,0	2,0	0,0%
Autres recettes réelles d'investissement	0,0	0,0	
<b>RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>	<b>25,8</b>	<b>23,5</b>	<b>-8,6%</b>
Virement de la section de fonctionnement	2,8	0,0	-100,0%
Opérations d'ordre de transfert entre sections	12,5	12,9	3,0%
Opérations patrimoniales	10,5	10,7	1,9%
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>56,4</b>	<b>52,9</b>	<b>-6,2%</b>
<b>DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>44,4</b>	<b>40,4</b>	<b>-9,1%</b>
Remboursement capital dette	17,3	16,3	-5,7%
Investissements opérationnels	27,1	24,1	-11,2%
<i>Projets</i>	11,4	9,2	-19,0%
<i>Opérations récurrentes</i>	15,8	14,9	-5,5%
<b>DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>	<b>12,0</b>	<b>12,5</b>	<b>4,4%</b>
Opérations d'ordre de transfert entre sections	1,5	1,8	21,4%
Opérations patrimoniales	10,5	10,7	1,9%

La part des investissements opérationnels de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) sur ce budget représente 24,1 M€ en dépenses. 14,9 M€ sont consacrés aux opérations récurrentes d'entretien du patrimoine et 9,2 M€ aux projets (0,4 M€ en recettes).

Les opérations d'ordre de transfert entre sections concernent les dotations aux amortissements et représentent 1,8 M€ en dépenses et 12,9 M€ en recettes. Les opérations d'ordre patrimoniales atteignent 10,7 M€ dont 10 M€ pour des écritures relatives aux mobilisations d'emprunts revolving et 0,5 M€ pour des régularisations d'avances consenties sur des marchés en investissement.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2026, au vu de l'emprunt de fin d'année 2025 prévisionnel, l'encours total brut de la dette à long terme atteindrait 59,1 M€ (62,4 M€ en 2025). Le taux d'intérêt moyen est estimé à 1,91 % (1,63 % en 2025).

Le besoin d'emprunt à long terme, nécessaire pour équilibrer le budget, est arrêté à la somme de 16,9 M€.

La capacité de désendettement s'établit à 5 ans et 4 mois au 1<sup>er</sup> janvier 2026 (4 ans et 6 mois en 2025).

### C. Le budget annexe de l'assainissement

Ce service public à caractère industriel et commercial est assuré en régie directe. Son budget est soumis à l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable à de tels services. Les dépenses d'exploitation et les investissements sont assujettis à la TVA, mais la gestion de la TVA est assurée hors budget par le Trésorier principal. C'est pourquoi, les montants sont inscrits pour leurs valeurs hors taxes.

Le projet de budget primitif 2026 du budget annexe de l'assainissement a été arrêté, en dépenses et en recettes, à 256,5 M€.

La section d'exploitation est équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de 143,4 M€.

Budget annexe de l'assainissement (en M€)	BP 2025	BP 2026	Evolution 2026/2025
<b>RECETTES D'EXPLOITATION</b>	<b>142,2</b>	<b>143,4</b>	<b>0,8%</b>
<b>RECETTES REELLES D'EXPLOITATION</b>	<b>135,4</b>	<b>136,6</b>	<b>0,9%</b>
Redevance d'assainissement	91,7	91,4	-0,3%
Contribution budget principal au titre des eaux pluviales	23,7	23,7	0,0%
Primes d'épuration	0,7	0,0	
Autres recettes	19,4	21,5	10,9%
<b>RECETTES D'ORDRE D'EXPLOITATION</b>	<b>6,8</b>	<b>6,7</b>	<b>-0,8%</b>
Opérations d'ordre de transfert entre sections	6,8	6,7	-0,8%
<b>DEPENSES D'EXPLOITATION</b>	<b>142,2</b>	<b>143,4</b>	<b>0,8%</b>
<b>DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION</b>	<b>101,8</b>	<b>103,0</b>	<b>1,2%</b>
Charges à caractère général	59,0	56,9	-3,5%
Charges de personnel	36,1	38,1	5,5%
Charges financières	3,7	4,8	31,6%
Autres dépenses	3,1	3,2	3,2%
<b>DEPENSES D'ORDRE D'EXPLOITATION</b>	<b>40,4</b>	<b>40,4</b>	<b>-0,2%</b>
Virement à la section d'investissement	3,6	4,7	33,4%
Opérations d'ordre de transfert entre sections	36,9	35,6	-3,4%
<b>EPARGNE BRUTE</b>	<b>33,6</b>	<b>33,6</b>	<b>0,0%</b>
Remboursement capital	10,7	13,2	22,6%
<b>EPARGNE NETTE</b>	<b>22,9</b>	<b>20,4</b>	<b>-10,7%</b>

Avec des recettes réelles d'exploitation de 136,6 M€ et des dépenses réelles de 103,0 M€, l'autofinancement brut atteint 33,6 M€ (33,6 M€ en 2025). L'autofinancement brut permet de dégager, une fois remboursé le capital des emprunts estimé à 13,2 M€, une épargne nette de 20,4 M€.

Après prise en compte des mouvements d'ordre pour un montant de 35,6 M€, le virement à la section d'investissement est arrêté à la somme de 4,7 M€.

La section d'investissement est équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de 113,1 M€.

Budget annexe de l'assainissement (en M€)	BP 2025	BP 2026	Evolution 2026/2025
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>112,4</b>	<b>113,1</b>	<b>0,6%</b>
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	58,9	59,0	0,1%
Emprunts	52,9	55,3	4,4%
Investissements opérationnels	4,0	3,7	-6,9%
<i>Projets</i>	3,9	3,7	-4,9%
<i>Opérations récurrentes</i>	0,1	0,0	-71,0%
Autres recettes réelles d'investissement	2,0	0,0	-100,0%
<b>RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>	<b>53,5</b>	<b>54,1</b>	<b>1,2%</b>
Virement de la section d'exploitation	3,6	4,7	33,4%
Opérations d'ordre de transfert entre sections	36,9	35,6	-3,4%
Opérations patrimoniales	13,1	13,8	5,4%
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>112,4</b>	<b>113,1</b>	<b>0,6%</b>
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	92,5	92,6	0,1%
Remboursement capital dette	20,7	23,2	11,7%
Investissements opérationnels	71,8	69,4	-3,3%
<i>Projets</i>	53,9	56,6	5,0%
<i>Opérations récurrentes</i>	17,8	12,8	-28,5%
<b>DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>	<b>19,9</b>	<b>20,5</b>	<b>3,3%</b>
Opérations d'ordre de transfert entre sections	6,8	6,7	-0,8%
Opérations patrimoniales	13,1	13,8	5,4%

La part des investissements opérationnels de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) sur ce budget représente 69,4 M€ en dépenses. 12,8 M€ sont consacrés aux opérations récurrentes d'entretien du patrimoine (0,03 M€ en recettes) et 56,6 M€ aux projets (3,7 M€ en recettes).

Les opérations d'ordre de transfert entre sections autres que la section d'investissement (dotations aux amortissements, également des subventions reçues, ...) représentent 6,7 M€ en dépenses et 35,6 M€ en recettes. Les opérations d'ordre patrimoniales atteignent 13,8 M€ dont 10 M€ pour des écritures relatives aux mobilisations d'emprunts revolving et 1,2 M€ pour des régularisations d'avances consenties sur des marchés en investissement.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2026, au vu du montant de l'emprunt prévisionnel de fin d'année 2025, l'encours total brut de la dette à long terme atteindrait 106,4 M€ (111,9 M€ en 2025). Le taux d'intérêt moyen est estimé à 3,33 % (3,62 % en 2025)

Le besoin d'emprunt à long terme, nécessaire pour équilibrer le budget, est arrêté à la somme de 45,3 M€.

La capacité de désendettement s'établit à 3 ans et 1 mois au 1<sup>er</sup> janvier 2026 (3 ans et 3 mois en 2025).

#### **D. Le budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe**

Ce budget est établi selon la nomenclature M57, séparément du budget principal, pour tenir une comptabilité distincte des opérations d'aménagement réalisées directement par les services de la Métropole. Les dépenses et recettes sont assujetties à la TVA mais la gestion de la TVA est assurée, hors budget, par le comptable de la Métropole. C'est pourquoi les montants sont inscrits pour leurs valeurs hors taxes. Ce budget s'équilibre par une subvention du budget principal.

Le projet de budget primitif 2026 du budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe a été arrêté à la somme de 70,8 M€. La section de fonctionnement est équilibrée, tous mouvements, en dépenses et en recettes, à hauteur de 48,2 M€.

Budget annexe opérations d'urbanisme en régie directe (en M€)	BP 2025	BP 2026	Evolution 2026/2025
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>50,0</b>	<b>48,2</b>	<b>-3,6%</b>
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	26,3	25,5	-2,7%
Ventes de terrains aménagés	5,6	2,7	-52,0%
Dotations et participations	9,6	5,8	-39,5%
Autres	0,0	0,0	0,0%
Subvention du budget principal	11,1	17,1	54,1%
<b>RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>23,8</b>	<b>22,6</b>	<b>-4,7%</b>
Opérations d'ordre de transfert entre sections	23,8	22,6	-4,7%
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>50,0</b>	<b>48,2</b>	<b>-3,6%</b>
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	26,3	25,5	-2,7%
Charges à caractère général	23,8	22,6	-4,7%
Autres charges	2,5	2,9	16,1%
DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	23,8	22,6	-4,7%
Virement à la section d'investissement	18,2	20,0	9,8%
Opérations d'ordre de transfert entre sections	5,6	2,7	-52,0%
<b>EPARGNE BRUTE</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	
Remboursement capital	0,0	0,0	
<b>EPARGNE NETTE</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	

Les terrains sont aménagés pour être revendus à des tiers et n'ont donc pas vocation à être intégrés au patrimoine métropolitain : la réglementation a ainsi prévu d'imputer en section de fonctionnement les dépenses et recettes correspondantes.

En 2026, ces ventes sont estimées à 2,7 M€.

Chaque dépense réelle de fonctionnement vient abonder le stock de terrains aménagés, sous la forme de mouvements d'ordre de transfert en dépenses d'investissement et en recettes de fonctionnement.

Le déstockage des biens intervient par des mouvements d'ordre inverses au moment de la vente des terrains aménagés.

Au vu de ces prévisions de recettes, la subvention du budget principal, calculée de façon à rechercher l'équilibre sans créer d'autofinancement, s'élève à 17,1 M€. Ce montant sera à parfaire courant 2026 à la suite des rachats d'ouvrages d'équipements restant la propriété de la Métropole et qui seront effectués notamment par le budget principal.

Budget annexe opérations d'urbanisme en régie directe (en M€)	BP 2025	BP 2026	Evolution 2026/2025
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>23,8</b>	<b>22,6</b>	<b>-4,7%</b>
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	0,0	0,0	
Dotations, fonds divers et réserves	0,0	0,0	
<b>RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>	<b>23,8</b>	<b>22,6</b>	<b>-4,7%</b>
Virement de la section de fonctionnement (recettes)	18,2	20,0	9,8%
Opérations d'ordre de transfert entre sections	5,6	2,7	-52,0%
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>23,8</b>	<b>22,6</b>	<b>-4,7%</b>
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	0,0	0,0	
DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	23,8	22,6	-4,7%
Opérations d'ordre de transfert entre sections	23,8	22,6	-4,7%

## E. Le budget annexe du réseau de chaleur

Ce budget annexe retrace des dépenses et recettes liées à la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des réseaux de chaleur ou de froid urbains. S'agissant d'un service public local à caractère industriel et commercial, ce budget relève de l'instruction budgétaire et comptable M41.

Les dépenses d'exploitation et les investissements sont assujettis à la TVA. La TVA est gérée hors budget, par le comptable de la Métropole, les montants sont donc proposés pour leurs valeurs hors taxes.

Le projet de budget primitif 2026 du budget annexe du réseau de chaleur est arrêté, en dépenses et en recettes à 27,17 M€.

La section d'exploitation est équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de 4,75 M€.

Budget annexe réseau de chaleur (en M€)	BP 2025	BP 2026	Evolution 2026/2025
<b>RECETTES D'EXPLOITATION</b>	<b>4,73</b>	<b>4,75</b>	<b>0,4%</b>
<b>RECETTES REELLES D'EXPLOITATION</b>	<b>4,49</b>	<b>4,51</b>	<b>0,4%</b>
Produits des services, ventes	2,62	2,62	-0,1%
Autres produits de gestion courante	1,87	1,89	1,2%
Autres recettes	0,00	0,00	
<b>RECETTES D'ORDRE D'EXPLOITATION</b>	<b>0,24</b>	<b>0,24</b>	<b>0,0%</b>
Amortissements des subventions d'investissement reçues	0,24	0,24	0,0%
<b>DEPENSES D'EXPLOITATION</b>	<b>4,73</b>	<b>4,75</b>	<b>0,4%</b>
<b>DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION</b>	<b>3,31</b>	<b>3,50</b>	<b>5,6%</b>
Charges à caractère général	2,89	3,01	4,1%
Charges de personnel	0,07	0,07	8,4%
Charges financières	0,34	0,40	18,2%
Autres dépenses	0,01	0,01	-0,1%
<b>DEPENSES D'ORDRE D'EXPLOITATION</b>	<b>1,42</b>	<b>1,25</b>	<b>-11,8%</b>
Virement à la section d'investissement	0,39	0,22	-44,7%
Opérations d'ordre de transfert entre sections	1,03	1,03	0,7%
<b>EPARGNE BRUTE</b>	<b>1,18</b>	<b>1,01</b>	<b>-14,2%</b>
Remboursement capital	0,96	0,96	0,6%
<b>EPARGNE NETTE</b>	<b>0,22</b>	<b>0,05</b>	<b>-77,2%</b>

Avec des recettes réelles d'exploitation de 4,51 M€ et des dépenses réelles de 3,50 M€, l'autofinancement brut s'élève à 1,01 M€. Une fois remboursé le capital des emprunts estimé à 0,96 M€, l'épargne nette s'établit à 0,05 M€.

Après prise en compte des mouvements d'ordre pour un montant de 1,03 M€, le virement à la section d'investissement est arrêté à la somme de 0,22 M€.

La section d'investissement est équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de 22,42 M€.

Budget annexe réseau de chaleur (en M€)	BP 2025	BP 2026	Evolution 2026/2025
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>8,61</b>	<b>22,42</b>	<b>160,4%</b>
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	7,16	21,14	195,2%
Emprunts nouveaux	7,16	21,14	195,2%
Autres dettes	0,00	0,00	
Investissements opérationnels	0,00	0,00	
<b>RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1,45</b>	<b>1,28</b>	<b>-11,6%</b>
Virement de la section d'exploitation	0,39	0,22	-44,7%
Opérations d'ordre de transfert entre sections	1,03	1,03	0,7%
Opérations patrimoniales	0,03	0,03	0,0%
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>8,61</b>	<b>22,42</b>	<b>160,4%</b>
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	8,34	22,15	165,6%
Remboursement capital dette	0,96	0,96	0,6%
Investissements opérationnels	0,22	0,05	-77,2%
<i>Projets</i>	0,22	0,05	-77,2%
<i>Opérations récurrentes</i>	0,00	0,00	
Autres dépenses réelles d'investissement	7,16	21,14	195,2%
<b>DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>	<b>0,27</b>	<b>0,27</b>	<b>0,0%</b>
Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,24	0,24	0,0%
Opérations patrimoniales	0,03	0,03	0,0%

La part des investissements opérationnels de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) sur ce budget représente 0,05 M€ consacré aux projets.

Les opérations d'ordre de transfert entre sections autres que le virement à la section d'investissement (dotations aux amortissements, étalement des subventions reçues, ...) représentent 0,24 M€ en dépenses et 1,03 M€ en recettes. Les opérations d'ordre patrimoniales atteignent 0,03 M€.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2026, l'encours total brut de la dette à long terme atteindrait 7,0 M€ (7,9 M€ en 2025). Le taux d'intérêt moyen est estimé à 3,54 % (3,76 % en 2025).

La capacité de désendettement s'établirait à 6 ans et 11 mois au 1<sup>er</sup> janvier 2026. (6 ans et 9 mois en 2025)

## F. Le budget annexe du restaurant administratif

Le budget primitif 2026 du budget annexe du restaurant administratif a été arrêté, en dépenses et en recettes à 3,66 M€.

Les propositions sont équilibrées en fonctionnement à 3,41 M€ et en investissement à 0,25 M€.

Budget annexe du restaurant administratif (en M€)	BP 2025	BP 2026	Evolution 2026/2025
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>3,34</b>	<b>3,41</b>	<b>2,0%</b>
<b>RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>3,34</b>	<b>3,41</b>	<b>2,0%</b>
Produits des services, ventes	1,02	1,02	-0,3%
Autres produits de gestion courante	2,32	2,39	3,1%
Autres recettes	0,00	0,00	-23,8%
<b>RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00	
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>3,34</b>	<b>3,41</b>	<b>2,0%</b>
<b>DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>3,30</b>	<b>3,36</b>	<b>1,8%</b>
Charges à caractère général	1,38	1,39	0,5%
Charges de personnel	1,91	1,97	3,0%
Autres dépenses	0,01	0,00	-63,3%
<b>DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,04</b>	<b>0,05</b>	<b>21,9%</b>
Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,04	0,05	21,9%
<b>EPARGNE BRUTE</b>	<b>0,04</b>	<b>0,05</b>	<b>21,9%</b>
Remboursement capital			
<b>EPARGNE NETTE</b>	<b>0,04</b>	<b>0,05</b>	<b>21,9%</b>

La subvention du budget principal, calculée de façon à rechercher l'équilibre sans créer d'autofinancement, s'élève en recettes de fonctionnement à 2,39 M€.

Budget annexe du restaurant administratif (en M€)	BP 2025	BP 2026	Evolution 2026/2025
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>0,14</b>	<b>0,25</b>	<b>73,9%</b>
<b>RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>0,10</b>	<b>0,19</b>	<b>96,7%</b>
Investissements opérationnels	0,00	0,00	
Autres recettes réelles d'investissement	0,10	0,19	96,7%
<b>RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>	<b>0,04</b>	<b>0,05</b>	<b>21,9%</b>
Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,04	0,05	21,9%
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>0,14</b>	<b>0,25</b>	<b>73,9%</b>
<b>DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>0,14</b>	<b>0,25</b>	<b>73,9%</b>
Investissements opérationnels	0,14	0,25	73,9%
<i>Projets</i>	0,00	0,00	
<i>Opérations récurrentes</i>	0,14	0,25	73,9%
Autres dépenses réelles d'investissement	0,00	0,00	
<b>DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00	

La part des investissements opérationnels de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) sur ce budget représente 0,25 M€, consacré aux opérations récurrentes.

Les opérations d'ordre de transfert entre sections relatives aux dotations aux amortissements, neutres budgétairement, représentent 0,05 M€ en recettes.

## **II. Présentation globale consolidée tous budgets**

### **A. Le retraitement des mouvements inter budgétaires**

Pour une vision globale du budget de la Métropole de Lyon, il est proposé de retraitter les mouvements inter budgétaires et de « neutraliser » les flux qui gonflent artificiellement les prévisions en dépenses/recettes.

Ces mouvements sont de trois ordres :

- Les subventions versées par le budget principal aux budgets annexes des services publics administratifs relevant de l'instruction comptable M57 (budgets annexes des opérations d'urbanisme en régie directe, de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés et du restaurant administratif). Ces subventions représentent 20,5 M€ de dépenses du budget principal ventilées comme suit<sup>1</sup> :

<b>Recettes des budgets annexes (en M€)</b>	<b>Fonctionnement</b>
Opérations d'urbanisme en régie directe	17,1
Prévention et gestion des déchets	1,0
Restaurant administratif	2,4
<b>Total</b>	<b>20,5</b>

- La participation du budget principal versée au budget annexe de l'assainissement au titre du réseau à 90 % unitaire afin de ne pas faire supporter à l'usager les coûts d'exploitation inhérents aux eaux pluviales. Cette contribution est estimée à 23,7 M€.

<b>Recettes des budgets annexes (en M€)</b>	<b>Fonctionnement</b>
Assainissement	23,7

- Les refacturations des prestations mutualisées entre les budgets principal et annexes (BA) selon les modalités approuvées par délibération n°2022-1382 du Conseil métropolitain du 12 décembre 2022. Ces charges de fonctionnement sont estimées, pour 2026, à 30,7 M€ refacturées comme suit :

<b>Refacturations par budget (en M€)</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Budget principal	2,9	27,6
BA Prévention et gestion des déchets	20,4	1,8
BA Assainissement	7,3	1,3
BA Réseau de chaleur	0,1	
<b>Total</b>	<b>30,7</b>	<b>30,7</b>

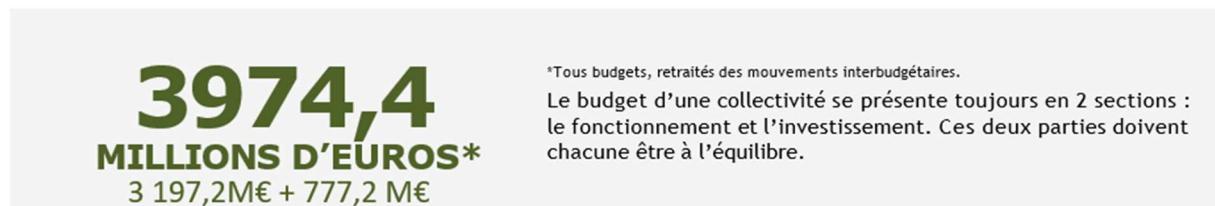
<sup>1</sup> Hors participation en investissement du budget principal au budget annexe du restaurant administratif estimée à 194 400 €

## B. La présentation générale de l'équilibre du budget

Tous budgets, retraités des mouvements inter budgétaires, le budget primitif 2026 de la Métropole de Lyon s'établit à 3 974,4 M€ (3 914,4 M€ en 2025) avec un autofinancement prévisionnel de 275,8 M€ (252 M€ en 2025).

Au 1<sup>er</sup> janvier 2026, l'encours total de dette tous budgets atteindrait 2 089,2 M€ (1 832,2 M€ en 2025) avec une capacité de désendettement de 7 ans et 4 mois (7 ans et 3 mois en 2025).

Le taux d'intérêt moyen est estimé à 2,39 %.



### FONCTIONNEMENT



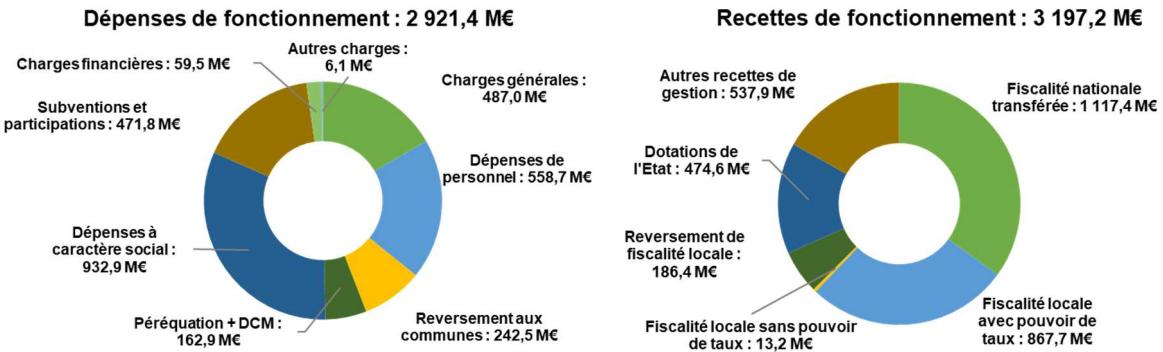
Le fonctionnement, c'est d'abord les services à la population (collecte des ordures, lavage des voies, dépenses sociales comme le RSA...), mais aussi la gestion courante de la collectivité (frais de personnel, travaux d'entretien...).

### INVESTISSEMENT

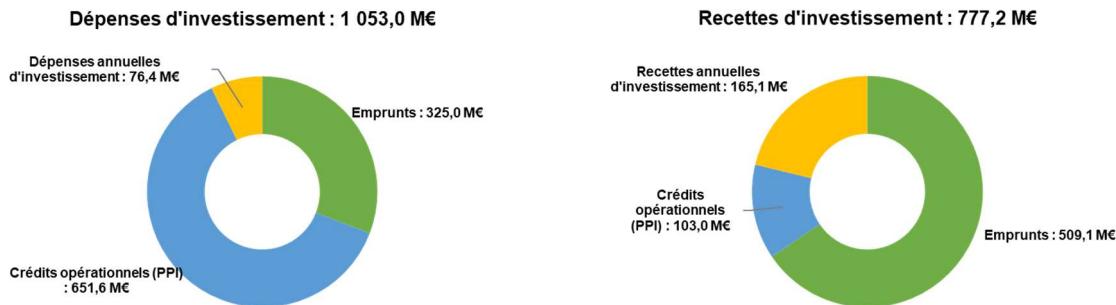


L'investissement, c'est ce qui prépare l'avenir du territoire et de ses habitants : nouveaux équipements, acquisition de biens immobiliers et mobiliers, travaux de construction...

## C. Chiffres-clés section de fonctionnement



## D. Chiffres-clés section d'investissement

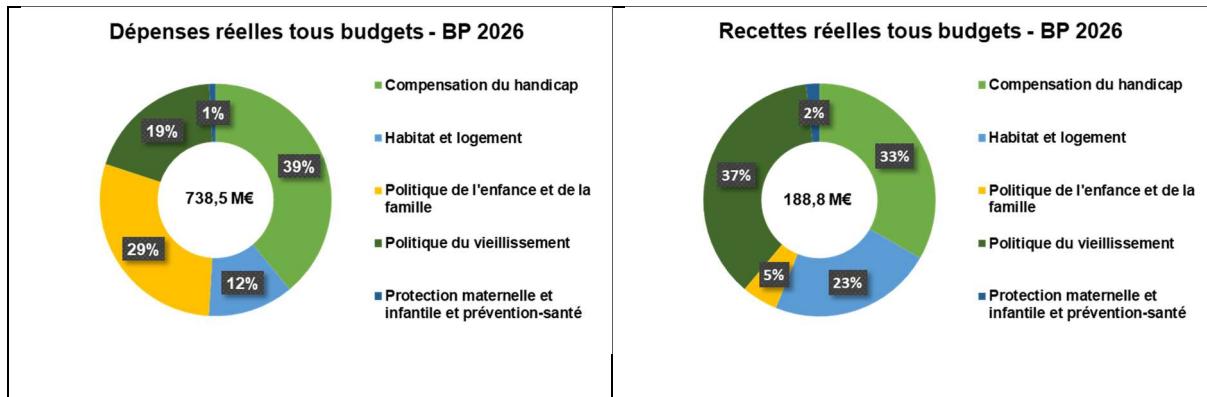


## III. Présentation par macro-politique publique (mouvements réels consolidés)

Les principales propositions du budget primitif 2026 sont détaillées ci-après par macro politique publique, en fonctionnement et investissement.

	en M€	Dépenses	Recettes
Solidarités et habitat	738,5	188,8	
Economie, insertion, éducation, culture, sport	514,5	163,3	
Aménagement du territoire	378,4	88,7	
Transports et mobilités	351,7	139,7	
Environnement	499,3	214,5	
Projets futurs à individualiser	67,1	15,8	
Ressources	1 424,9	3 163,5	
	<b>3 974,4</b>	<b>3 974,4</b>	

## A. Solidarités et habitat



<i>En M€</i>	<b>Dépenses</b>			<b>Recettes</b>		
	BP 2025	BP 2026	Evolution	BP 2025	BP 2026	Evolution
Fonctionnement	681,8	661,5	-3,0%	164,7	156,7	-4,9%
Investissement	85,9	76,9	-10,4%	28,2	32,1	13,8%
	<b>767,7</b>	<b>738,5</b>	<b>-3,8%</b>	<b>193,0</b>	<b>188,8</b>	<b>-2,2%</b>

La Métropole contribue à assurer une prise en charge adaptée et de qualité pour les personnes dépendantes ou en perte progressive d'autonomie, vivant à domicile ou accueillies en établissements. Elle accompagne les personnes en situation de handicap et partage avec l'État la responsabilité de la prise en charge des enfants en situation de handicap.

Les crédits de fonctionnement liés à la politique de compensation du handicap atteignent 285,8 M€ (276,7 M€ au BP 2025) en dépenses et 62,9 M€ (58 M€ en 2025) en recettes. Ce budget prévoit l'ouverture de 12 places supplémentaires pour des jeunes en amendement Creton au sein de l'établissement d'accueil médicalisé (EAM) Rosa Bonheur à Vénissieux et l'entrée de 6 services d'aide à domicile (SAD) supplémentaires dans le dispositif de la dotation complémentaire. Les recettes intègrent une hausse de 2 M€ de la participation de l'État au titre de la prestation de compensation du handicap (PCH).

Les frais de séjour en établissements et services pour adultes en situation de handicap y compris ceux sous amendement Creton sont évalués à 166,4 M€ (165,4 M€ au BP 2025) pour 3 670 bénéficiaires de l'aide sociale (3 653 en 2025). Ce budget intègre une hypothèse de reconduction de la revalorisation des taux directeurs de 0,5 % (+0,9 M€) qui sera proposée par délibération distincte. Le montant estimé des contributions des personnes hébergées est en hausse soit 26,5 M€ contre 25 M€ en 2025.

En investissement, 1,8 M€ finance le dispositif d'aide pour les établissements.

Les aides au maintien et à l'accompagnement à domicile des personnes en situation de handicap sont estimées à 105,0 M€ (98,4 M€ au BP 2025 – 103 M€ votés après DM) pour 7 600 bénéficiaires (7 420 en 2025). Cette prévision intègre la poursuite des soutiens en faveur

des SAD associatifs et publics afin de faciliter le recrutement, la fidélisation et l'amélioration des conditions de travail des intervenants du domicile et l'actualisation du tarif national socle de la PCH fixé à 25 €/heure à compter du 1er janvier 2026 contre 24,58 € en 2025 . Ces mesures bénéficient de financements de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) estimés à 22 M€.

Les crédits alloués à la PCH parentalité sont reconduits à l'identique soit 2,6 M€. Cette prestation vise à compenser les besoins des parents d'un enfant de moins de 7 ans en situation de handicap sur la base de 240 bénéficiaires et d'une stabilité du coût moyen mensuel (915 €).

L'allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP), dispositif en voie d'extinction progressivement remplacé par la PCH, reste stable à 6,8 M€.

Le transport des élèves en situation de handicap, compétence obligatoire, est estimé à 11,4 M€ (10,1 M€ en 2025) sur la base de 1 600 élèves pris en charge à la rentrée 2025/2026 (1 596 en 2024/2025). Cette augmentation est liée à l'ouverture à la flotte électrique de nouveaux marchés sur le second semestre 2026 et aux révisions de prix du marché actuel.

La participation conventionnelle au budget de la Maison départementale et métropolitaine des personnes handicapées atteint 2,3 M€ (2,2 M€ en 2025) en dépenses et 1,8 M€ (1,6 M€ en 2025) en recettes.

La Métropole pilote la politique gérontologique et coordonne les actions sociales en faveur **des personnes âgées**. Elle assure le versement des prestations réglementaires destinées à compenser la perte d'autonomie.

138,1 M€ de dépenses de fonctionnement (170,7 M€ au BP 2025) sont alloués à la politique du vieillissement, dont 95,9 M€ (129,0 M€ en 2025) pour l'allocation personnalisée d'autonomie (APA). La forte baisse observée concerne l'APA en établissement et résulte du transfert à titre expérimental de la gestion du financement de la dépendance à l'agence régionale de santé (ARS) depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2025. La Métropole de Lyon fait partie des 23 Départements expérimentateurs.

Le maintien et l'accompagnement à domicile mobilisent 81,7 M€ (74,9 M€ au BP 2025 – 80,5 M€ votés après DM 2025) dont 74,2 M€ (68,5 M€ au BP 2025) alloués à l'APA à domicile. Les principales évolutions se rapportent à la revalorisation du tarif national socle pour 1 M€ (25 € cette année contre 24,58 € en 2025) et à la dotation qualité visant à bonifier le service rendu aux bénéficiaires pour 1 M€ (6,7 M€ contre 5,7 M€ au BP 2025).

Les crédits consacrés à l'accueil en établissement concernent 3 000 bénéficiaires en APA et 3 260 pour l'aide sociale. Ils atteignent 52,4 M€ (91,9 M€ en 2025). Comme précisé, cette baisse est liée à l'expérimentation de la fusion des sections soins et dépendance. Elle concerne dans un premier temps les bénéficiaires Métropolitains de l'APA en établissements situés sur le territoire Métropolitain. Ce transfert de charges vers l'ARS estimé à 45,4 M€ s'accompagne d'une baisse du soutien de la CNSA à hauteur de 20 M€ et d'une perte d'une fraction du produit de la taxe sur les conventions d'assurance jusqu'alors perçue.

L'APA en établissement versée aux bénéficiaires métropolitains hébergés hors Métropole de Lyon mobilise 15,1 M€ contre 9,5 M€ en 2025 soit une hausse de 5,6 M€. En effet, la mise en place de l'expérimentation a mis fin prématurément à la convention conclue entre la Métropole de Lyon et le Conseil départemental du Rhône pour la prise en charge du paiement de cette prestation par ce dernier, pour 1 000 bénéficiaires métropolitains hébergés sur son territoire. Une recette est attendue de la CNSA pour compenser la prise en charge de ces bénéficiaires accueillis dans des départements non expérimentateurs.

Les frais de séjour en établissement atteignent 37,4 M€ (37 M€ en 2025). Ce budget intègre une hypothèse de reconduction de la revalorisation des taux directeurs à 1,0 % qui sera proposée par délibération distincte et l'ouverture de 48 places.

Les soutiens aux actions conduites par la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie, instituée par la loi d'adaptation de la société au vieillissement, restent inchangés à 3,5 M€ en dépenses et 3,4 M€ en recettes.

En investissement, 2,8 M€ concernent principalement le soutien aux des établissements accueillant des personnes âgées.

Au regard des évolutions des financements de l'APA en établissements les participations perçues au titre de la politique des personnes âgées sont estimées à 69,8 M€ (78,7 M€ en 2025). Les recettes se rapportant aux aides sociales récupérables pour les personnes en établissements et aux contributions des obligés alimentaires s'élèvent à 5,5 M€ et 3,0 M€.

La Métropole pilote les politiques de **l'habitat et du logement** sur son territoire en matière d'offre de logements, d'accès et de maintien dans le logement, ainsi que pour l'aide individuelle aux ménages. Les crédits de fonctionnement alloués à cette politique publique s'élèvent à 20,7 M€ en dépenses (21,0 M€ en 2025) et 10,9 M€ en recettes (14,1 M€ en 2025). Les dépenses et recettes d'investissement opérationnel représentent respectivement 71,5 M€ et 21,4 M€.

Cette politique s'organise en plusieurs axes d'activités : l'accès et l'inclusion par le logement, l'amélioration de la qualité du parc existant, le développement et le renouvellement de l'offre et l'animation et la gouvernance.

L'axe « accès et inclusion par le logement » représente 13,3 M€ en dépenses de fonctionnement. Dans le cadre du Fonds de Solidarité au Logement (FSL), les aides aux ménages les plus en difficulté atteignent 6,1 M€ contre 5,4 M€ en 2025. Cette hausse est intégralement financée par la revalorisation des contributions des bailleurs sociaux conformément à la révision du règlement intérieur adopté en septembre 2025.

Si les dépenses concernant la démarche « Métropole de l'hospitalité » s'inscrivent en baisse à 2,4 M€ (3,2 M€ en 2025), celle-ci résulte pour l'essentiel de transferts des crédits liés à la gestion des sites accueillant des mineurs vers la politique de l'enfance et de la famille. Les crédits dédiés au schéma départemental et métropolitain d'accueil et d'habitat des gens du voyage sont reconduits en dépenses à hauteur de 2,8 M€ (0,7 M€ en recettes, 0,8 M€ en 2025).

Les crédits alloués aux mesures en faveur de l'amélioration de la qualité du parc existant et du développement de l'offre de logements restent stables en fonctionnement à 6,7 M€. Les dépenses (1,5 M€) et les recettes (0,7 M€) prévues pour la réhabilitation de logements dans les parcs privés sont reconduites.

En investissement, la politique habitat et logement représente 88 % des dépenses de solidarité (67,8 M€).

Le soutien au logement social mobilise 42,9 M€ (15 M€ de recettes de l'État). Il se matérialise dans le dispositif d'aides à la pierre (20,7 M€ de dépenses), les réserves foncières pour le logement abordable (10 M€), le contrat de plan des offices publics de l'habitat (7,4 M€) ou la reconstitution de l'offre démolie du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) (2 M€).

Les dépenses en faveur du parc privé (24,7 M€) sont également majoritairement affectées aux aides à la pierre pour 19,5 M€ (17 M€ de recettes), aux opérations d'aménagement des déclarations d'utilité publique (DUP) multisites pour 2 M€, au dispositif d'éco-rénovation pour 1,7 M€, au contrat de plan de l'Office Foncier Solidaire (OFS) pour 1 M€.

Les recettes de fonctionnement sont estimées à 10,9 M€ dont 4,7 M€ au titre des baux emphytéotiques pour le logement social. Les autres produits (contributions des bailleurs et fournisseurs d'énergie et d'eau au FSL) s'élèvent à 1,6 M€ contre 1,2 M€ en 2025. Le soutien de l'État au plan « logement d'abord » est renouvelé à hauteur d'1,2 M€ (1,1 M€ en 2025).

**La politique de l'enfance et de la famille** est une compétence obligatoire partagée entre la Métropole (protection administrative) et l'État (protection judiciaire). Les bénéficiaires de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) sont les mineurs (dont les mineurs non accompagnés), les jeunes majeurs et les mères isolées avec enfant(s) de moins de 3 ans. La Métropole est également en charge de l'évaluation des demandes d'agrément en vue d'adoption.

Les dépenses de fonctionnement de cette politique atteignent 210,5 M€ (207,0 M€ en 2025).

Les crédits consacrés aux frais de séjours et hébergement s'élèvent à 186,2 M€. Il est proposé par délibération distincte, de reconduire la revalorisation des taux directeurs des structures habilitées ASE et des services de prévention spécialisée à + 0,5 %

La politique de l'enfance se compose de quatre axes majeurs : évoluer vers un dispositif de protection plus adapté, flexible et sécurisé, agir au plus tôt en prévention pour éviter la dégradation des situations familiales, accompagner à la parentalité et éviter les ruptures de parcours y compris à la majorité.

Le montant alloué aux financements des dispositifs d'accueil et de protection des mineurs s'élève à 102,4 M€ (104,7 M€ en 2025). Cette baisse faciale est liée à un changement de présentation analytique visant à valoriser la transformation des services de placement externalisé en mesure de prévention et non plus en mesure de protection (2,9 M€). Les crédits dédiés à l'accueil familial restent stables à 17,1 M€ (17,6 M€ en 2025).

Les dépenses de prise en charge des mineurs non accompagnés (MNA) sont en légère hausse à 33,3 M€ contre 32,5 M€ en 2025 en raison du report de l'ouverture d'un nouveau centre de mise à l'abri et des jeunes en attente d'évaluation qui devait permettre la prise en charge de 70 jeunes pour un coût inférieur à l'hébergement hôtelier.

30,1 M€ (28,6 M€ au BP 25) sont alloués à la prise en charge des jeunes majeurs dont 27,3 M€ de frais d'hébergement avec un nombre croissant de MNA devenus majeurs au cours du deuxième trimestre 2025. Cette tendance devrait se poursuivre en 2026, les entrées restant supérieures aux sorties du dispositif.

Les dispositifs de prévention mobilisent 44,6 M€ (41,0 M€ en 2025). Ils regroupent l'accueil mère/enfant, les différents types de prise en charge en milieu ouvert, la prévention spécialisée ainsi que les subventions aux acteurs de l'enfance comme les Maisons des jeunes et de la culture (MJC).

L'hébergement des mères avec enfants mobilise 5,9 M€ pour l'accueil de 90 familles maximum avec un coût moyen de la nuitée à 91 €. Ce budget permet le déploiement de nouvelles places en centre parental avec l'objectif d'atteindre 15 nouvelles places dans trois

ans (projet bénéficiant de cofinancements de la stratégie nationale de prévention et protection de l'enfance).

7,4 M€ sont alloués à la montée en charge du dispositif Métropole de l'hospitalité (4,9 M€ en 2025) avec l'extension de sites tels que La Colline, le Bordeaux/la saulaie.

Un budget de 12,4 M€ est alloué au financement des mesures judiciaires de milieu ouvert (9,4 M€ en 2025) pour intégrer le déploiement en cours d'année 2025 de 346 mesures supplémentaires (appel à projet lancé en 2024) et de l'évolution judiciaire des services de placements externalisés.

Les recettes attendues sont estimées à 9,5 M€ (10,2 M€ au BP 25) dont 4,2 M€ (4,8 M€ au BP25) de participation de l'État aux frais de la prise en charge des mineurs non accompagnés et 4,3 M€ de cofinancements obtenus dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et protection de l'enfance (4,1 M€ au BP25).

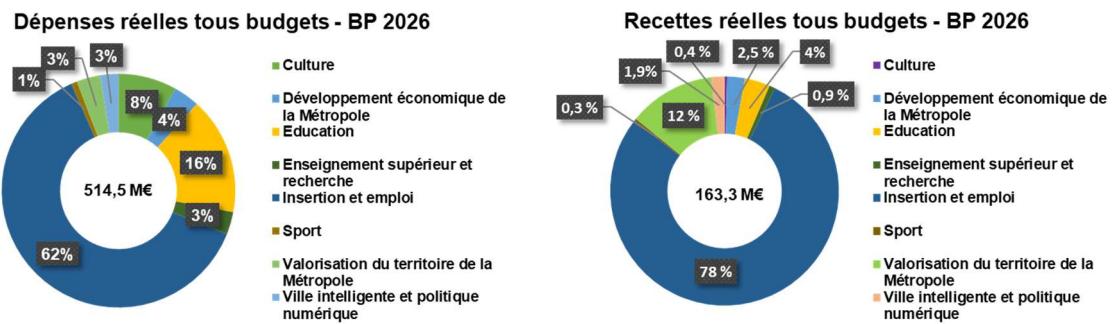
En investissement, la politique de l'enfance et la famille mobilise 4,3 M€, dont 1,4 M€ pour le patrimoine de l'Institut Départemental de l'Enfance et de la Famille (IDEF), 0,9 M€ pour des travaux au foyer les cèdres bleus à Lyon 5° et 0,9 M€ pour le programme de subventions 2019-2026 aux établissements d'aide à l'enfance.

La politique de **protection maternelle et infantile et prévention santé** vise à renforcer la prévention primaire et secondaire pour, à terme, améliorer la qualité de vie des métropolitains, favoriser l'inclusion sociale, assurer la formation obligatoire des assistantes maternelles et garantir un service de qualité en dotant les professionnels en matériel et produits (médicaments, vaccins, services) adéquats.

Les dépenses de fonctionnement allouée à cette politique sont reconduites à hauteur de 6,5 M€, dont 4,0 M€ pour les actions relatives à la santé préventive et à l'éducation sexuelle telles que la participation financière aux centres de santé et d'éducation sexuelle (CSES) pour 1,6 M€ ainsi qu'aux Centres d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP) pour 1,2 M€.

Les recettes sont stables à 3,6 M€, dont 1,9 M€ de participation de l'État (reconduction) au Pacte National des Solidarités et 1,4 M€ de remboursements de la Caisse primaire d'assurance maladie des frais d'actes et de consultations.

## B. Économie, insertion, éducation, culture et sport



En M€	Dépenses			Recettes		
	BP 2025	BP 2026	Evolution	BP 2025	BP 2026	Evolution
Fonctionnement	433,5	439,5	1,4%	148,0	153,0	3,4%
Investissement*	90,6	74,9	-17,3%	12,4	10,3	-17,0%
	<b>524,1</b>	<b>514,5</b>	<b>-1,8%</b>	<b>160,3</b>	<b>163,3</b>	<b>1,8%</b>

\* dont BP 2026 hors investissements opérationnels 0,3 M€ en dépenses et 5,1 M€ en recettes

Le budget global consacré à la politique d'**insertion et l'emploi** représente 320,0 M€ (309,9 M€ en 2025) soit une progression de + 10,1 M€. Cette évolution est exclusivement liée à la hausse de l'allocation de revenu de solidarité active (RSA), dépense obligatoire pour la collectivité.

L'allocation RSA est estimée à 289,4 M€, en hausse de 3,6 %. Cette prévision intègre la revalorisation nationale d'1,7 % en avril 2025 (effet année pleine en N+1) ainsi que l'augmentation du nombre de foyers bénéficiaires (+1,4 % sur les 5 premiers mois de 2025). Les mises en œuvre de la loi Plein Emploi et de la réforme de « solidarité à la source », dont les impacts sont encore incertains, pourraient accentuer cette tendance.

Dans le cadre des orientations du PMI'e et du pacte des solidarités, 25,4 M€ (25,1 M€ en 2025), sont alloués aux actions d'insertion. Celles-ci comprennent notamment l'offre de parcours d'accompagnement intensifiés déployée dans le cadre de la loi plein emploi, à destination des publics cumulant à la fois des freins à l'employabilité et des freins sociaux. Cette offre, adossée à une nouvelle contractualisation avec l'État, couvrira l'ensemble du territoire, suite aux résultats positifs de l'expérimentation menée avec France Travail sur Givors et Grigny.

Les actions d'insertion inscrites dans la programmation 2022-2027 du Fonds Social Européen mobilisent 5,2 M€ en 2026 contre 4,9 M€ en 2025. Ces dépenses s'équilibrent en recettes sur plusieurs exercices.

Les dispositifs visant à l'insertion des jeunes mobilisent 4,2 M€, dont 2,5 M€ pour l'allocation du Revenu de solidarité jeunes (RSJ) à destination des 18-25 ans en grande précarité et non éligibles au RSA. Les critères d'éligibilité et les conditions de versement ont été revus en 2025 pour atteindre une cible d'une moyenne de 500 bénéficiaires par mois. Les actions d'accompagnement individuel par des structures d'insertion labellisées représentent 1,7 M€, avec notamment 0,2 M€ pour le fonds d'aide aux jeunes dont une partie est déléguée localement à certaines communes et leurs CCAS.

Les recettes de fonctionnement sont estimées à 127,9 M€ (125,8 M€ en 2025), dont 104,6 M€ de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) reversée par l'État, 10,0 M€ de fonds de mobilisation départementale d'insertion et 6,3 M€ du fonds social européen. Les recouvrements d'amendes administratives et indus RSA sont estimés à 4,2 M€.

En matière d'**éducation**, la Métropole a en charge 120 collèges (83 publics et 37 privés) dont le nouveau collège Katia Krafft de Vénissieux, ouvert en septembre 2025, pour 70 043 collégiens (47 296 dans le public et 22 747 dans le privé).

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 41,4 M€ (45,9 M€ en 2025) dont 22,7 M€ pour la dotation des collèges versées aux établissements publics et privés. Ce budget prend en compte l'évolution des effectifs et ajuste les dotations, pour limiter les surfinancements issus des hausses significatives antérieures, opérées pour couvrir la fluctuation à la hausse du prix des énergies, tout en garantissant le maintien pour chaque établissement d'un fonds de roulement satisfaisant, à hauteur de 90 jours.

Les autres dépenses concernent les soutiens aux activités éducatives et sportives reconduites pour 6,1 M€ et l'entretien des collèges pour 5,0 M€ (4,2 M€ en 2025). Les locations de modulaires atteignent 1,6 M€, compte tenu des travaux d'installation de la demi-pension du collège Sénard à Caluire-et-Cuire (1,2 M€).

Les crédits consacrés à la restauration scolaire restent stables à 8,1 M€ (8,2 M€ en 2025).

Les recettes de fonctionnement, issues des participations de départements limitrophes et compensations tarifaires des demi-pensions sont estimées à 0,5 M€.

42,3 M€ de dépenses d'investissement se répartissent entre les opérations récurrentes dans collèges (principalement les travaux de gros entretien pour 17,8 M€) et les projets de construction, restructuration ou rénovation des collèges (24,5 M€) parmi lesquels la construction du collège Val de Saône à Albigny-sur-Saône (13 M€) ou la réhabilitation-extension du collège Elsa Triolet à Vénissieux (7 M€).

Hors investissement opérationnel, 4,8 M€ sont attendus au titre de la dotation départementale d'équipement des collèges.

Les crédits alloués à l'**enseignement supérieur et à la recherche** sont reconduits à 1,0 M€ en dépenses de fonctionnement, dont 0,8 M€ de soutien aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche, avec notamment les subventions à la COMUE (communauté d'universités et établissements). 0,3 M€ concerne le service commun "université - vie étudiante", avec une contribution en recettes de la Ville de Lyon à ce service mutualisé de 0,6 M€, prenant en charge une partie des coûts de masse salariale afférente.

En investissement, 7,1 M€ sont alloués au volet ESRI (enseignement supérieur recherche innovation) et 3,8 M€ au SDU (schéma de développement universitaire) pour la modernisation des campus et l'amélioration des conditions de vie et d'étude (0,8 M€ de recettes). 1,5 M€ est prévu pour la requalification du campus porte des Alpes à Bron et 1,5 M€ pour la construction de logements sociaux étudiants.

En matière **culturelle**, les dépenses de fonctionnement sont en très légère hausse à 37,2 M€ (37,1 M€ en 2025).

Il est proposé de reconduire les contributions au fonctionnement des musées des Confluences (13,0 M€) et Lugdunum (0,9 M€ hors masse salariale). Cette enveloppe intègre la nouvelle exposition « C'est canon ! L'art chez les romains » proposée à l'occasion du jubilé du musée. Les recettes liées à la billetterie et à la boutique sont estimées à 0,4 M€.

L'enveloppe dédiée aux subventions aux équipements culturels de rayonnement national et international s'établit à 6,0 M€. Elle comprend essentiellement les soutiens aux grands équipements (Opéra, Théâtre National de Villeurbanne, Maison de la danse, Théâtre des Célestins, Institut Lumière, Planétarium de Vaulx-en-Velin).

Les dépenses d'investissement dédiées aux équipements culturels atteignent 4,6 M€, répartis à parts égales entre les opérations récurrentes et les projets parmi lesquels 0,5 M€ à destination du musée des Confluences, 0,5 M€ à destination du musée Lugdunum et 0,5 M€ pour la cité internationale des arts du cirque à Vénissieux.

Les subventions aux événements culturels du territoire sont reconduites à hauteur de 6,6 M€, dont 6,3 M€ pour les grands événements de rayonnement national et international (Nuits de Fourvière, Biennale d'art contemporain, Festival Lumière) et 0,3 M€ pour les autres festivals à portée métropolitaine.

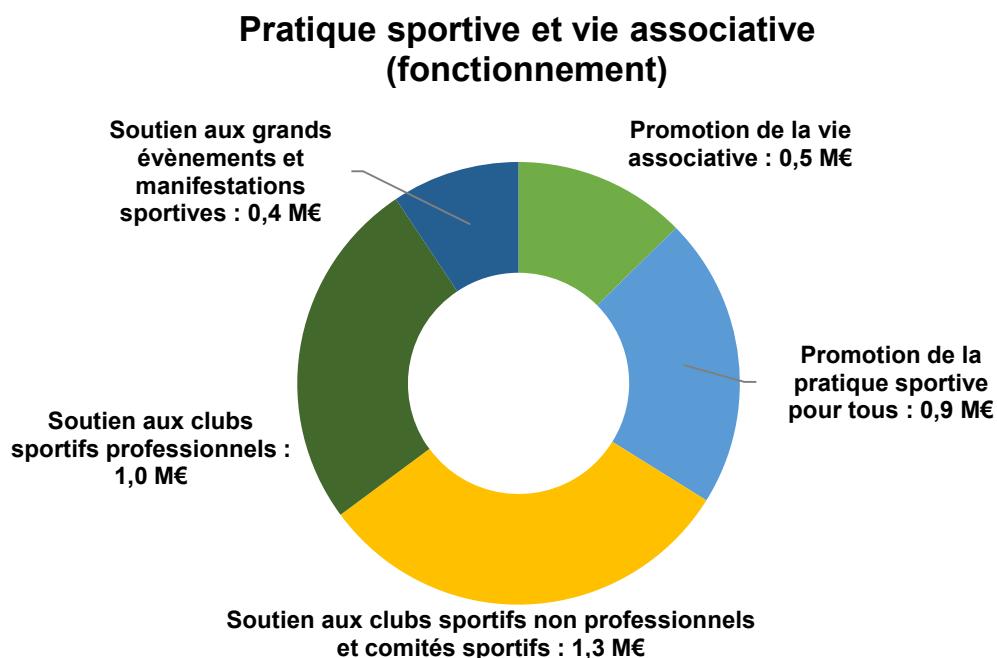
Le montant alloué à la mise en œuvre des orientations du schéma des enseignements artistiques 2023-2027 reste inchangé à 6,7 M€. Cette enveloppe regroupe les participations au Conservatoire à rayonnement régional de Lyon, à l'École Nationale de Musique de Danse et d'Art Dramatique de Villeurbanne et aux autres conservatoires et écoles de musique et

danse du territoire (5,9 M€). Elle intègre également des soutiens aux projets d'éducation artistique dans les Territoires (CTM) et différentes actions culturelles d'inclusion sociale en direction des collégiens et bénéficiaires des politiques de solidarités de la Métropole.

La contribution obligatoire au service unifié des archives départementales et métropolitaines, géré par le Département du Rhône est reconduite à 2,5 M€. Les dépenses liées aux actions en matière de lecture publique prévues dans la convention de mutualisation avec la Ville de Lyon et les soutiens aux événements littéraires sont stables (0,4 M€).

Les fonds dédiés à la structuration de la filière culturelle s'élèvent à 0,8 M€ (0,7 M€ en 2025). Ils visent à encourager l'émergence de modèles économiques plus robustes et diversifiés et à inciter les acteurs culturels à plus de mutualisations.

Les actions de promotion de la **pratique sportive et de la vie associative** sont reconduites à hauteur de 4,1 M€ en fonctionnement et se répartissent comme suit :



Le budget alloué au **développement économique responsable et numérique** représente 35,9 M€ de dépenses (35,5 M€ en 2025) et 23,6 M€ de recettes (20,4 M€ en 2025) de fonctionnement. Il vise à accompagner les grandes transformations écologiques et sociales du territoire.

L'enveloppe consacrée à la transformation d'**activités économiques et à l'innovation** atteint, en fonctionnement, 3,2 M€ contre 3,3 M€ en 2025. Cette évolution est liée à l'absence en 2026 des salons professionnels Pollutec et Global Industrie organisés en

biennale et à l'organisation de l'accueil du salon international Bio-Europe Spring sur les biotechnologies en 2027.

Les soutiens à l'entrepreneuriat local s'élèvent à 3,1 M€ (2,9 M€ en 2025). Ils intègrent l'ouverture en mars 2026 du nouveau pôle entrepreneurial de la Métropole Sud-Est à Vénissieux.

Les dépenses d'investissement atteignent 9,6 M€ dont 2,2 M€ dédiés au pôle entrepreneurs sud-est (2,5 M€ de recettes), 2 M€ aux agences ANSES-ANSM, 1,5 M€ au fonds d'amorçage industriel, 1,1 M€ pour la Vallée de la Chimie.

En fonctionnement, 8,9 M€ sont dédiés aux actions de valorisation du territoire et de développement d'un **tourisme responsable**, dont 4,8 M€ de soutien à l'Office du tourisme et 3 M€ de participation à OnlyLyon&CO. Les actions de marketing en appui de la stratégie économique sont réduites de 0,2 M€.

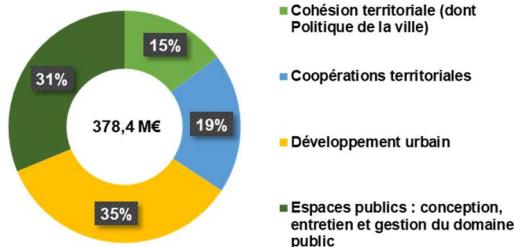
En recettes, au regard de l'évolution continue de la fréquentation touristique et de la hausse des tarifs pour les hébergements classés à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026, le produit de taxe de séjour est estimé à 16,5 M€ (14,5 M€ en 2025). Les autres recettes se rapportent pour l'essentiel aux redevances d'occupation du domaine public acquittées par les opérateurs téléphoniques (2,5 M€) et d'exploitation du centre des congrès perçue du délégataire (1,4 M€).

Les dépenses de développement numérique et des systèmes d'information mobilisent 11,0 M€ en fonctionnement (10,1 M€ au BP 2025), dont 8,8 M€ pour les moyens internes et équipements métropolitains. Ce périmètre d'activité est exposé à des augmentations de coûts relatives à la croissance du parc de serveurs (+76 serveurs entre mai 2024 et janvier 2025), à la hausse des prestations d'hébergement et de sécurisation et au renouvellement du marché d'infogérance. Les dépenses de contrats de maintenance associés à l'environnement numérique de travail prévoient la 1<sup>ère</sup> année de maintenance de nouveaux produits déployés dans le projet de renouvellement de l'ENT (Zimbra, Jalios). Les fonds dédiés à l'innovation en matière de services informatiques à l'usager sont stables à 1,6 M€.

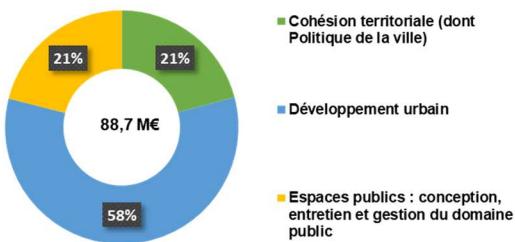
En investissement, 1,7 M€ est consacré aux usages et services numériques.

## C. Aménagement du territoire

Dépenses réelles tous budgets - BP 2026



Recettes réelles tous budgets - BP 2026



En M€	Dépenses			Recettes		
	BP 2025	BP 2026	Evolution	BP 2025	BP 2026	Evolution
Fonctionnement	154,0	171,4	11,3%	25,4	22,4	-11,9%
Investissement*	196,3	207,0	5,5%	63,9	66,3	3,6%
	<b>350,4</b>	<b>378,4</b>	<b>8,0%</b>	<b>89,4</b>	<b>88,7</b>	<b>-0,8%</b>

\* dont BP 2026 hors investissements opérationnels 27,9 M€ en dépenses et 37,8 M€ en recettes

En matière de **coopérations territoriales**, les dépenses de fonctionnement représentent 73,2 M€, dont 72,3 M€ versés au Département du Rhône au titre de la dotation de compensation métropolitaine. Les autres dépenses (0,9 M€) visent à promouvoir le patrimoine naturel et la biodiversité via des participations aux satellites de territoires voisins.

**L'entretien, la gestion et la conception des espaces publics** mobilisent en fonctionnement, 51 M€ en dépenses (43,9 M€ au BP 25) et 14,2 M€ en recettes (12,7 M€ au BP 25).

34,9 M€ sont alloués aux activités de propreté urbaine (30,8 M€ au BP 25). Cette évolution s'explique par le renouvellement de marchés en 2025, des coefficients de révisions de prix de ceux en cours, ainsi que par la prise en compte de nouveaux espaces à entretenir.

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan de lutte contre les déchets abandonnés sur les espaces publics, il est proposé 7,5 M€ de produits issus des responsabilités élargies des producteurs (REP) de mégots et d'emballages diffus (7,2 M€ en 2025). Les participations conventionnelles des communes atteignent 2,4 M€, dont 1,4 M€ au titre des dispositifs de propreté globale et 1 M€ au titre du nettoiement des marchés alimentaires.

9,8 M€ sont alloués à l'entretien du domaine public et l'exploitation des infrastructures (7,5 M€ en 2025) dont 4,2 M€ pour la maintenance de la voirie, 3,3 M€ pour les ouvrages et 1,7 M€ pour la viabilité hivernale. L'entretien du site de la place Basse Béraudier à Lyon 3<sup>e</sup> ouvert au public courant 2025 est estimé à 1,2 M€.

Les refacturations de travaux liées à l'occupation du domaine public par des tiers sont estimées à 2,4 M€ (2,3 M€ en 2025).

La poursuite des actions en faveur de la végétalisation de la ville et l'entretien du parc arboré mobilise 3,7 M€ (3,6 M€ au BP25).

En investissement, les dépenses récurrentes d'entretien de la voirie, des ouvrages d'art, du matériel de viabilité hivernale et des arbres d'alignement représentent 26,9 M€.

En matière de projets, la réalisation de travaux au titre du Fonds d'initiative communale (FIC) et des Actions de proximité territoriales (PROX) requiert 14,1 M€.

Les travaux route de Paris à Charbonnières-les-bains nécessitent 5,1 M€, la rénovation des trémies de Perrache 3 M€, la place Edgar Quinet à Lyon 6ème 2,4 M€, pour le projet directeur Rives de Saône, Les Terrasses Presqu'île 1,9 M€ (1,4 M€ de recettes) et la place de la liberté à Bron 1,5 M€.

Le plan canopée mobilise 2,6 M€ et la végétalisation des rues de Lyon 2 M€.

Les actions conduites dans le cadre de la **politique de cohésion territoriale** qui comprend la politique de la ville mobilisent 15,4 M€ en dépenses de fonctionnement et 3 M€ en recettes.

9,2 M€ sont alloués aux opérations d'aménagement en régie directe, dont 5 M€ pour la zone d'aménagement concerté (ZAC) Mermoz Sud à Lyon 8<sup>ème</sup>, 2,5 M€ pour le nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) Les Alagniers à Rillieux la Pape et 1 M€ pour la ZAC Vénissieux Montmousseau Balmes. Les recettes partenariales sont estimées à 1,2 M€.

Les interventions en faveur des quartiers les plus défavorisés représentent 5,9 M€ (4,9 M€ en 2025). En accord avec les communes, les soutiens aux opérations de gestion sociale urbaine de proximité sont reconduits à 1,5 M€. De plus, 1,7 M€ est alloué aux dépenses d'ingénierie de projets cofinancées à hauteur de 0,7 M€. L'enveloppe de 0,8 M€ dédiée au dispositif « L'été ensemble dans la Métropole », qui propose des activités gratuites aux enfants et aux familles est reconduite. 0,19 M€ est prévu pour la médiation sociale dans les collèges (0,13 M€ en 2025) dont 0,06 M€ pour le lancement de l'expérimentation d'un accueil parentalité dans 3 collèges. Le portage des projets urbains ANRU mobilise 1 M€ en dépense et recette dont 0,9 M€ de boni pour la ZAC de Vénissieux à Vénissieux.

En investissement, les dépenses atteignent 40,5 M€ et les recettes 12,5 M€. Les subventions d'équipement aux communes s'élèvent à 10 M€. Les acquisitions pour compte de tiers requièrent 8 M€ en dépenses comme en recettes.

Parmi les autres principales dépenses d'investissement opérationnel on citera : la ZAC des Alagniers à Rillieux-la-Pape (5,9 M€), l'opération Bellevue à Saint-Priest (4,6 M€ en dépenses et 2,6 M€ en recettes), le projet cœur de parc à Saint-Fons (2,9 M€), le projet Montessuy à Caluire-et-Cuire (1,1 M€) ou encore le projet Langlet Santy à Lyon 8<sup>ème</sup> (1,2 M€).

Hors investissement opérationnel, dans le cadre d'une cession à paiements échelonnés, 3 M€ sont prévus pour le versement d'une échéance.

**La politique de développement urbain** de la Métropole soutient la production de logements abordables, améliore la qualité urbaine et environnementale des quartiers et des communes, offre des espaces apaisés, végétalisés, partagés, et contribue au développement de l'économie circulaire, locale et des pôles entrepreneuriaux.

Les dépenses de fonctionnement représentent 31,8 M€, contre seulement 19,5 M€ au BP 2025. Cette forte augmentation provient des participations d'équilibre contractuelles à verser aux concessionnaires, nulles en 2025 mais fixées à 12,4 M€ en 2026, dont 9,2 M€ pour la ZAC Part Dieu et 3,2 M€ pour la ZAC Gratte-Ciel à Villeurbanne.

La poursuite des opérations d'urbanisme en régie directe mobilise 11 M€ en dépenses, dont 3,8 M€ pour la ZAC Carnot Parmentier à Saint-Fons (2,8 M€ pour la poursuite des travaux et 1 M€ de participation financière complémentaire), 3,4 M€ pour les études et travaux de la ZAC Grandclément à Villeurbanne. Les dépenses d'études et de travaux pour la ZAC Vallon des hôpitaux à Saint-Genis-Laval nécessitent 2,5 M€. La poursuite des travaux dans la ZAC Dardilly Esplanade de la Poste mobilise 0,9 M€.

Les recettes de fonctionnement sont estimées à 3,2 M€, dont 2,2 M€ de participations des aménageurs.

Les autres dépenses relatives aux projets territoriaux et à la planification urbaine nécessitent 2,1 M€ dont 1 M€ d'indemnités d'éviction concernant les Halles Nexans à Lyon 7<sup>ème</sup> et 0,5 M€ d'études urbaines.

2,5 M€ financent les travaux de déconstruction non suivis de réalisation et 0,4 M€ les études préalables d'évaluation des risques sanitaires et environnementaux.

Enfin, il est proposé de reconduire la subvention de fonctionnement versée à UrbaLyon (nouvelle dénomination de l'Agence d'urbanisme) à hauteur de 3,2 M€.

Les recettes de fonctionnement, hors opérations gérées en régie directe (BAOURD), sont estimées à 1,9 M€ (1,8 M€ en 2025) dont 1,6 M€ de participation pour l'opération du quartier de l'Industrie à Lyon 9<sup>ème</sup> et 0,3 M€ pour les refacturations en matière d'autorisation des droits du sols.

En investissement, les dépenses consacrées au développement urbain atteignent 70,9 M€ avec des recettes évaluées à 11,5 M€.

Les réserves foncières hors logement social mobilisent 16 M€.

6 M€ financent la réhabilitation du technicentre à la Mulatière, 4,6 M€ l'aménagement des abords du bus à haut niveau de service Part-Dieu – 7 chemins, 4,7 M€ le projet d'apaisement de la Presqu'île de Lyon, 4,3 M€ la requalification du boulevard Yves Farge à Vénissieux, 3,5 M€ le projet de l'avenue des frères Lumière à Lyon 8ème, 6,3 M€ l'accompagnement des tramways T9 et T10, 2,6 M€ le réaménagement des quais de Neuville-sur-Saône et 2,2 M€ le parc Sergent Blandan à Lyon.

Hors investissement opérationnel, dans l'éventualité d'opérations foncières donnant lieu à consignation, 25 M€ (22,8 M€ en 2025) sont prévus en dépenses et recettes. 1,5 M€ sont prévus pour financer l'achat de titres, dans le cadre de l'augmentation du capital de la Société d'Equipement et d'aménagement du Rhône et de Lyon (SERL).

Les réalisations d'immobilisations financières liées à des cessions à paiements échelonnés s'élèvent à 9,8 M€ en recettes (versements d'échéances) et 1,4 M€ en dépenses (constatations de créances).

#### D. Transports et mobilités

Cette macro-politique décline une stratégie intégrée qui regroupe les soutiens aux transports en commun, l'aménagement et l'entretien de la voirie métropolitaine, y compris des ouvrages d'art et tunnels, la signalisation, l'entretien et la maintenance des feux ainsi que le développement de services à la mobilité : gestion des parcs de stationnement, stationnements sécurisés vélo, vélos en libre-service et en location (Vélo'v, FreeVélo'v, MyVélo'v...), covoiturage, autopartage, information multimodale, conseil en mobilité. La politique s'appuie également sur une régulation des véhicules motorisés polluants à travers la zone à faibles émissions (ZFE).

En M€	Dépenses			Recettes		
	BP 2025	BP 2026	Evolution	BP 2025	BP 2026	Evolution
Fonctionnement	244,0	245,4	0,5%	116,8	123,2	5,4%
Investissement*	130,1	106,3	-18,3%	13,5	16,6	22,8%
	<b>374,2</b>	<b>351,7</b>	<b>-6,0%</b>	<b>130,3</b>	<b>139,7</b>	<b>7,2%</b>

\* dont BP 2026 hors investissements opérationnels 3,7 M€ en dépenses et 0,8 M€ en recettes

Les crédits de fonctionnement représentent 245,4 M€ (244,0 M€ en 2025) en dépenses et 123,2 M€ en recettes (116,8 M€ en 2025).

En dépenses, la plus grosse partie des crédits concerne la participation statutaire à SYTRAL Mobilités, pour 164,5 M€ (163,3 M€ en 2025).

En recettes, les droits de péage du Boulevard Périphérique Nord de Lyon (BPNL) sont estimés à 46 M€ et la quote-part du versement mobilités à 22 M€ (reconduction du produit 2025). 16,2 M€ sont attendus au titre des refacturations de travaux de voirie (15,7 M€ en 2025), 14,7 M€ au titre du forfait post-stationnement (13,6 M€ en 2025) et 7,3 M€ concernent les redevances des parcs de stationnement.

Les dépenses de **gestion et d'entretien du domaine public** sont estimées à 28,8 M€ (27,6 M€ en 2025) dont 16,5 M€ dédiés aux réfections des tranchées et 10,6 M€ à la maintenance de la chaussée, des trottoirs et des équipements afférents.

27,7 M€ sont alloués au développement et à la gestion des mobilités. La sécurisation et la régulation des déplacements représentent 5,9 M€, contre 5,5 M€ au BP 2025.

7,6 M€ sont inscrits en dépenses (5,5 M€ en recettes) pour le service public d'autopartage, avec une cible de 9 250 clients actifs (8 800 fin 2025) et l'objectif d'augmenter la part des véhicules électriques dans la flotte renouvelée.

L'exploitation et la maintenance des stations vélo'V et vélos électriques de nouvelle génération mobilisent 3,7 M€ et 1,2 M€ sont prévus pour le nouveau marché d'exploitation Freevelo'v, sur la base d'une flotte de 700 vélos incluant de nouvelles actions de conquête d'usagers et l'élargissement des critères aux 14-25 ans.

Le déploiement du nouveau réseau de lignes de covoitage requiert 3 M€ (1,5 M€ BP 2025) en dépenses et 1,3 M€ en recettes.

La gestion des infrastructures mobilise 20,1 M€ (19,9 M€ au BP 25) dont 13,2 M€ alloués à la gestion du boulevard périphérique nord de Lyon (BPNL) et 6,8 M€ à l'exploitation des voies rapides et tunnels (6,7 M€ au BP 25).

L'exploitation du Centre d'échanges de Lyon-Perrache (CELP) et des gares routières nécessite l'inscription de 5,1 M€ en dépenses et 4,2 M€ en recettes.

En investissement, les dépenses consacrées à la mobilité s'élèvent à 102,7 M€ et les recettes à 15,8 M€.

16,7 M€ en dépenses sont dédiés aux interventions récurrentes (3,7 M€ en recettes) qui concernent principalement le réseau structurant vélo (3,2 M€), les aménagements de voirie pour SYTRAL Mobilités (2,6 M€), l'entretien des tunnels (1,6 M€) et des voies rapides (3,2 M€) ainsi que le matériel de gestion de la circulation (2,1 M€).

Parmi les crédits affectés aux projets, 40,4 M€ concernent les Voies lyonnaises (8,1 M€ en recettes), 6,9 M€ l'accompagnement des projets de SYTRAL Mobilités tels que les travaux de prolongement de la ligne de tramway T6 et du C3, 4,6 M€ le boulevard Garibaldi à Lyon 7<sup>ème</sup> (1 M€ en recettes), 3,9 M€ l'aménagement de la rive droite du Rhône, 3 M€ le projet « ouvrons Perrache », 1 M€ la nouvelle gare routière internationale de Gerland, 1,5 M€ la requalification de la M6-M7, 1,1 M€ le plan piéton et 1 M€ le développement du covoitage (0,5 M€ en recettes).

7,6 M€ sont consacrés aux ouvrages d'art, notamment le BPNL (4,9 M€), le pont de Vernaison, une passerelle piétons-vélos reliant Décines-Charpieu et Meyzieu (1,2 M€) et le renouvellement du système d'information des tunnels et voies rapides (1 M€).

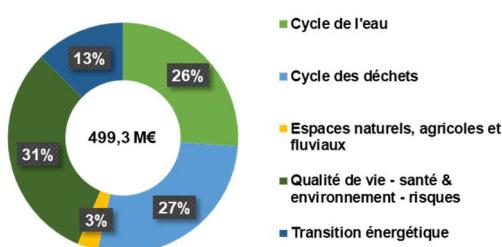
En matière d'infrastructures ferroviaires, 4 M€ sont consacrés aux préparatifs de l'enquête d'utilité publique du projet de mise à quatre voies Saint-Fons – Grenay et à l'avant-projet détaillé du contournement ferroviaire de l'agglomération lyonnaise (CEFAL Nord). Par ailleurs 3 M€ sont destinés à l'aménagement des parcs relais des gares TER.

Hors investissement opérationnel, une somme de 3,7 M€ est allouée au remboursement en capital de la dette afférente au financement du BPNL.

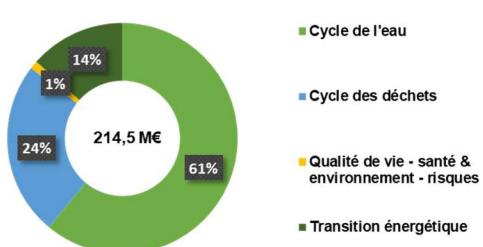
En recettes et en vue des réalisations d'immobilisations financières liées à des cessions à paiements échelonnés, 0,8 M€ est prévu au titre d'une annuité à percevoir.

## E. Environnement

Dépenses réelles tous budgets - BP 2026



Recettes réelles tous budgets - BP 2026



En M€	Dépenses			Recettes		
	BP 2025	BP 2026	Evolution	BP 2025	BP 2026	Evolution
Fonctionnement	330,4	334,6	1,3%	177,7	180,9	1,8%
Investissement*	142,4	164,8	15,7%	20,6	33,7	63,4%
	<b>472,7</b>	<b>499,3</b>	<b>5,6%</b>	<b>198,3</b>	<b>214,5</b>	<b>8,2%</b>

\* dont BP 2026 hors investissements opérationnels 42,3 M€ en dépenses et 24,5 M€ en recettes

Dans le cadre de la politique liée à la **qualité de vie, la santé, l'environnement et la gestion des risques**, l'action de la Métropole vise à réduire les pollutions, les nuisances sonores et les risques naturels ou technologiques.

En fonctionnement, les dépenses s'établissent à 136,6 M€ dont, principalement, la contribution obligatoire au Service départemental métropolitain d'incendie et de secours (SDMIS). Dans l'attente de la fixation de son montant par le conseil d'administration de l'établissement, lors de sa séance de décembre, le montant 2025 est reconduit au budget primitif 2026 pour 130,8 M€. Le montant finalement appelé (non encore connu à la date de rédaction du présent rapport), ainsi que l'actualisation de la convention tripartite à intervenir avec le Département du Rhône et le SDMIS, doivent faire l'objet d'une délibération spécifique, soumise au même Conseil que le présent projet de budget 2026. Dès lors, les inscriptions budgétaires pourront être, le cas échéant, ajustées soit par virement de crédits, comme l'autorise l'instruction comptable applicable au budget métropolitain, soit à l'occasion d'une future décision modificative.

Dans le cadre de la poursuite de la mise en œuvre de la Zone à faible émission (ZFE) à destination des véhicules critair 3, le dispositif Box découverte mobilité est maintenu avec une distribution portée par l'agence des mobilités et ses partenaires. Ces aides et conseils en mobilité, évalués à 0,8 M€ (montant identique à 2025), bénéficieront de financements du Fonds vert estimés à 0,1 M€.

L'accompagnement des propriétaires de logements privés devant effectuer des travaux de mise en conformité liés aux plans de prévention des risques technologiques (PPRT), renouvelé en 2024 pour 3 ans sur 10 communes mobilise 1,0 M€ en dépenses et recettes, ces actions bénéficiant de financements à 100% de l'État.

Les interventions en matière d'amélioration de la qualité de l'air, de l'environnement sonore et de prévention des risques majeurs mobilisent 1,4 M€ avec notamment le démarrage de l'institut santé-pollution écocitoyen, l'étude épidémiologique sur l'exposition aux PFAS « PERFAO » et la mise en œuvre d'action visant à réduire les émissions de PFAS.

0,7 M€ est alloué au déploiement des outils au service de la dynamique de résilience territoriale.

Les dépenses relatives à la lutte contre les inondations et à la défense incendie sont stables à 0,8 M€ en fonctionnement.

0,8 M€ (0,5 M€ en 2025) est dédié à la stratégie alimentaire labellisée en 2022 afin de continuer les actions innovantes de renforcement de l'accessibilité alimentaire et d'encouragement des pratiques alimentaires saines et responsables telles que les animations

pédagogiques par des producteurs dans les collèges et l'organisation en 2026 des rencontres nationales des fermes publiques.

En investissement, les dépenses atteignent 18,1 M€ dont 1,5 M€ concerne les opérations récurrentes pour la défense extérieure contre les incendies. En matière de projets, 9 M€ financent l'éco-rénovation, 3,8 M€ les plans de prévention des risques (1 M€ de recette), et 2,4 M€ la végétalisation et la réduction de l'imperméabilisation des cours d'école et des espaces partagés du parc résidentiel.

Les dépenses relatives au « **cycle des déchets** » représentent 119,5 M€ en fonctionnement (115,8 M€ en 2025). Elles s'inscrivent dans le cadre du Schéma Directeur Déchets 2030 voté en juin 2022 et visent à déployer des solutions adaptées aux usagers pour réduire et trier les déchets, les accompagner dans le changement de pratiques et faire des déchets des ressources durables. Les recettes de fonctionnement, sensibles aux cours des matières premières et aux prix de l'énergie, sont estimées à 51,8 M€ (48,9 M€ au BP 2025).

Les dépenses de collecte et pré-collecte des déchets atteignent 58,5 M€ (55,3 M€ en 2025). 37 M€ sont alloués à la collecte porte à porte, qui intègre désormais une nouvelle collecte des encombrants à domicile, opérationnelle depuis le 29 septembre 2025 (2 M€). La collecte des silos est estimée à 4,3 M€.

L'exploitation des déchetteries mobilise 10,6 M€ en dépenses et 2,4 M€ en recettes.

Les coûts d'exploitation des unités de traitement et de valorisation énergétique sont estimés à 25,1 M€ (26 M€ en 2025) sur la base de 403 000 tonnes valorisées. 31,4 M€ sont attendus en recettes (30,1 M€ en 2025).

La prise en charge de la hausse du tonnage de collectes sélectives entraîne l'augmentation des crédits affectés aux actions de valorisation des matières issues du tri et des déchetteries, estimés à 27,8 M€ en dépenses (26,4 M€ en 2025) et 18,1 M€ en recettes (15,7 M€ en 2025). Ces variations proviennent essentiellement du renouvellement du marché de tri de collectes sélectives qui tient compte de l'évolution des prix du marché (+ 13 %).

Les crédits alloués aux actions de prévention et de sensibilisation au tri restent stables à 3,5 M€.

Les crédits d'investissement représentent 17,2 M€ en dépenses et 0,4 M€ en recettes. 10,7 M€ concernent des opérations récurrentes, dont 4,8 M€ dédiés au gros entretien des usines d'incinération Lyon Nord et Sud, 3 M€ pour les équipements de collecte et 2,9 M€ pour l'acquisition de poids lourds.

Concernant les projets, l'aménagement du site Kruger à Lyon nécessite 2,9 M€, le développement des déchetteries incluant la collecte des biodéchets 2 M€ et la mise en place de nouvelles installations pour l'usine d'incinération Lyon Sud 1,6 M€.

Concernant le **cycle de l'eau**, la collectivité est garante de la production d'eau potable, de la collecte et du traitement des eaux usées, de la gestion des eaux pluviales et des milieux aquatiques.

Les recettes d'exploitation de cette politique publique sont estimées à 123,2 M€ (122,2 M€ en 2025) pour lesquelles 110,9 M€ (110,3 M€ en 2025) concernent le budget annexe d'assainissement. Les produits de la redevance d'assainissement s'élèvent à 91,4 M€ avec une hypothèse de baisse des consommations de 1 % et sans augmentation tarifaire. Le taux de base, proposé par délibération distincte s'établira à 1,3177 HT/m<sup>3</sup>.

Les produits d'activité des stations d'épuration des eaux usées (STEP), fondés sur la performance des équipements, représentent 7,7 M€ (8,5 M€ en 2025). Cette baisse est liée à la suppression en 2025 des primes d'épuration versées par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse (- 0,7 M€).

Les recettes de participations pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC) et de travaux de branchements sont estimées à 7,3 M€.

Les dépenses de fonctionnement de cette politique représentent 61,3 M€ (58,0 M€ en 2025) dont 51,2 M€ pour la gestion des eaux usées (52,9 M€ en 2025) hors masse salariale.

Le traitement et la valorisation des eaux usées requièrent 36,9 M€ (40,2 M€ en 2025). Cette baisse est liée à l'arrêt des sécheurs du site de la Feyssine et au nouveau marché d'exploitation de la STEP de Saint-Fons.

Les dépenses d'exploitation liées à la collecte et au transport des eaux usées (5,6 M€ contre 5,2 M€ en 2025) augmentent pour intégrer le déploiement de protections respiratoires pour les agents égoutiers (0,2 M€) et la prise en compte des nouvelles redevances dues à la SNCF (0,2 M€).

Les crédits d'investissement représentent 69,3 M€. 18 M€ relèvent d'opérations récurrentes, dont 4,4 M€ concernent les interventions sur le réseau d'assainissement, 7 M€ le gros entretien des 12 stations d'épuration de la Métropole, 3,2 M€ les branchements de réseaux et petits travaux de réfection, 2,6 M€ les installations pour les eaux pluviales et les galeries drainantes.

En matière de projets, 33,5 M€ financent la réhabilitation, la sécurisation et le développement des stations d'épuration du territoire (1,5 M€ de recettes), 6,8 M€ sont destinés à la réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales et assainissement et 2,1 M€ concernent les travaux sur les digues de Vaulx en Velin et Villeurbanne.

Hors masse salariale, les dépenses de fonctionnement relatives à la gestion des milieux aquatiques et à la protection contre les inondations (GEMAPI) s'établissent à 3,1 M€ (2 M€ en 2025) dont 2,3 M€ de cotisations aux syndicats (1,5 M€ en 2025). Cette prévision intègre la hausse de la contribution au syndicat mixte du Gier rhodanien (SYGR) en raison d'études engagées sur le Giers et l'adhésion à un nouveau syndicat des Échets (0,8 M€). Les autres dépenses se rapportent aux études patrimoniales et inondations pour intégration au futur PLU-H, aux suivis qualité et écologiques et à l'entretien des cours d'eau métropolitains. Ces charges de fonctionnement seront financées par le produit attendu de la taxe GEMAPI, proposé à 10 M€ par délibération distincte, produit qui couvre par ailleurs des dépenses d'investissement.

Les autres dépenses se rapportent aux actions de solidarité internationale pour 2,1 M€ (1,9 M€ en 2025) et à l'entretien des ouvrages d'eaux pluviales pour 1,3 M€ (1,1 M€ en 2025).

Par délibération distincte, il est proposé d'acter le versement à la régie publique Eau du Grand Lyon la somme correspondant aux abonnements perçus par anticipation en 2022 au titre de 2023, soit 7,2 M€ selon le calendrier de remboursement suivant : 3,6 M€ en 2026 et 3,6 M€ en 2027.

Hors investissement opérationnel, comme en 2025, 3,3 M€ sont prévus en recettes au titre de l'annuité 2026 de remboursement de l'avance remboursable consentie à la Régie publique Eau du Grand Lyon en 2023

La politique des **espaces naturels, agricoles et fluviaux** vise la préservation, la restauration et la mise en valeur de ces espaces pour favoriser la biodiversité et l'agriculture agro-écologique de proximité. Les dépenses et recettes de fonctionnement représentent respectivement 9,2 M€ (9,4 M€ en 2025) et 0,4 M€ (0,3 M€ en 2025).

Les actions en faveur de la nature, de la biodiversité et du vivant intègrent, comme en 2025, 4,2 M€ alloués à l'entretien et au développement de la trame verte et bleue.

La participation statutaire au Symalim pour la gestion de l'île de Miribel Jonage est maintenue à hauteur de 2,5 M€. 1 M€ est dédié aux actions de protection des espèces, dont la lutte contre le frelon asiatique, et de renaturation telles que la « la plaine aux oedicnèmes » à Saint-Priest.

1,3 M€ (1,4 M€ en 2025) permet la reconduction des soutiens aux actions en faveur de l'agriculture biologique telles que les aides à l'installation, au maraîchage, à la mise en service de l'espace-test agricole, la mise en production de l'exploitation agricole en régie et l'animation du réseau des fermes semencière.

Les actions de sensibilisation et d'éducation en matière de santé-environnement à destination du grand public sont reconduites à hauteur de 0,5 M€. 0,3 M€ est dédié à l'entretien du patrimoine fluvial.

En investissement, les crédits atteignent 5,3 M€. 0,9 M€ concerne les opérations récurrentes (gros entretien des haltes fluviales et des parcs et jardins), 1,6 M€ est dédié à la préservation et la gestion des espaces naturels, agricoles et parcs métropolitains, 1,3 M€ à la préservation et la restauration des corridors écologiques et 0,9 M€ est consacré à la végétalisation du Val d'Yzeron.

Concernant la **transition énergétique** et sur la base du plan climat air énergie territorial (PCAET), la Métropole élabore des actions pour la maîtrise de l'énergie et le développement des énergies renouvelables.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 7,9 M€ (9,3 M€ en 2025), dont 6,9 M€ (8,3 M€ au BP 25) pour la fourniture d'énergies et de fluides pour l'ensemble des besoins de la collectivité. Cette évolution liée aux actions d'amélioration des installations de chauffage et des engagements des exploitants, prend en compte une baisse de 5% des consommations d'énergie de chauffage et intègre la baisse des coûts énergétiques.

La poursuite des études et diagnostics techniques et énergétiques du patrimoine bâti métropolitain mobilise 0,1 M€ (0,3 M€ au BP 2025). Dans le cadre du projet ACTEE (action des collectivités territoriales pour l'efficacité énergétique), 0,8 M€ est attendu pour le financement de projets de rénovation (0,5 M€ en 2025).

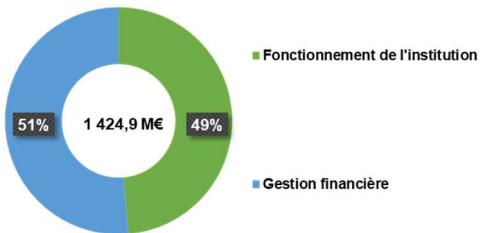
Les crédits alloués à la gestion des réseaux de chaleur restent stables soit 0,6 M€ en dépenses et 3,0 M€ en recettes d'exploitation correspondant aux redevances contractuelles payées par les délégataires.

Les crédits d'investissement s'élèvent à 12,6 M€ (3,2 M€ de recettes), dont 4,2 M€ pour la création d'un réseau de chaleur et de froid tempéré sur le quartier de La Saulaie à Oullins, 2,5 M€ pour la poursuite du projet et le renouvellement du contrat de chaleur renouvelable (CCR) pour la période 2023-2026 (recette de l'ADEME de 2,4 M€), 2,1 M€ pour la poursuite du plan de rénovation énergétique du patrimoine bâti de la Métropole (0,6 M€ en recettes), 1 M€ dédié à la poursuite des travaux de mise aux normes et de conformité de l'atelier ULVI (unité logistique véhicules industriels) sur la commune de Villeurbanne et 1 M€ pour contribuer à la végétalisation des cours de collèges.

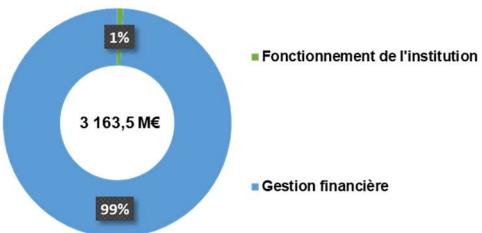
Hors investissement opérationnel, 21,1 M€ sont prévus en dépenses et recettes au titre de l'avance consentie par le budget principal au budget annexe réseau de chaleur (7,2 M€ en 2025). Dans le cadre de l'avenant n°5 au contrat de DSP de chaud et froid urbains Centre Métropole approuvé par délibération n°2023-2016 du 11 décembre 2023, il est nécessaire d'inscrire 21,1 M€ pour le troisième et dernier versement relatif à la valeur non amortie des investissements supplémentaires.

## F. Ressources

Dépenses réelles tous budgets - BP 2026



Recettes réelles tous budgets - BP 2026



En M€	Dépenses			Recettes		
	BP 2025	BP 2026	Evolution	BP 2025	BP 2026	Evolution
Fonctionnement	1 006,9	1 063,8	5,6%	2 468,0	2 557,5	3,6%
Investissement*	339,5	361,1	6,4%	659,7	606,0	-8,1%
	<b>1 346,4</b>	<b>1 424,9</b>	<b>5,8%</b>	<b>3 127,8</b>	<b>3 163,5</b>	<b>1,1%</b>

\* dont BP 2026 hors investissements opérationnels 327,3 M€ en dépenses et 606 M€ en recettes

La mise en œuvre des politiques publiques nécessite la mobilisation de moyens humains, bâtimentaires, patrimoniaux, logistiques et d'assurances.

En fonctionnement les dépenses dédiées au **fonctionnement de l'institution** s'élèvent à 658,8 M€ (contre 640,4 M€ en 2025).

Le principal poste de dépenses se rapporte à la masse salariale qui atteint 558,7 M€ (541,4 M€ en 2025). Les principales variations concernent :

- les évolutions réglementaires telles que les 3 points d'évolution du taux de cotisation patronale à la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales au 01/01/2026 (décret n° 2025-86 du 30/01/2025) et le glissement vieillesse technicité (GVT) ;
- la poursuite de la mise en œuvre des mesures issues de l'agenda social décliné dans le protocole d'accord signé par les représentants du personnel en juin 2024 ;

- les effets de l'évolution des effectifs, adoptées dans les différentes délibérations depuis 2021 ;
- la poursuite des mesures visant à l'amélioration continue des conditions de travail (semaine en 4 jours, environnements physiques et numériques, promotion de l'activité physique et de bien-être...).

Les crédits consacrés aux indemnités des élus et aux moyens mis en place pour le fonctionnement des groupes politiques (fournitures, frais de personnel des groupes politiques, frais de formations...) représentent respectivement 5,8 M€ et 1,1 M€. La participation au comité social (COS), association du personnel est maintenue à hauteur de 4,7 M€.

Les prévisions concernant les autres charges centrales concourant à l'exercice des compétences métropolitaines s'établissent à 88,4 M€ (87,4 M€ en 2025) soit 3,0 % de l'ensemble des dépenses de fonctionnement. Les charges bâimentaires et les moyens généraux mobilisent 54,3 M€ (54,1 M€ en 2025) dont 18,4 M€ sont liés aux locations immobilières et 5,2 M€ à la gestion technique des bâtiments.

Les primes d'assurances des nouveaux marchés sont estimées à 6,5 M€ et les moyens informatiques à 5,6 M€.

Les recettes sont prévues à 27,1 M€ (27,4 M€ en 2025), dont 11,2 M€ de produits des baux issus du patrimoine privé (11 M€ au BP 2025).

En investissement, les dépenses relatives aux ressources s'élèvent à 33,8 M€. Les opérations récurrentes représentent 18,8 M€. Elles permettent notamment de renouveler du matériel informatique (9,3 M€), de procéder à des travaux de gros entretien sur le patrimoine métropolitain (3,6 M€), de renouveler la flotte de véhicules légers (2,6 M€), mais également de contribuer à l'installation des services (1,7 M€).

La Métropole consacre 15 M€ à des projets liés au fonctionnement de l'institution tels que les projets liés aux MDML (Lyon 2-3-5-8) pour 5,4 M€, le développement de projets informatiques métropolitains pour 4 M€, l'accessibilité des établissements recevant du public pour 1,9 M€ ou encore la cybersécurité des systèmes d'information pour 1,5 M€.

En matière de **gestion financière**, les dépenses de fonctionnement représentent 404,7 M€ (366,2 M€ en 2025).

Elles concernent les versements aux communes pour 242,5 M€, dont 213 M€ d'attributions de compensation et 29,5 M€ de dotation de solidarité communautaire (DSC), dont le volume s'inscrit en baisse en application des dispositions de la délibération n°2022-0929 qui limitent, à compter de 2026, la garantie de produit au niveau de la DSC 2018.

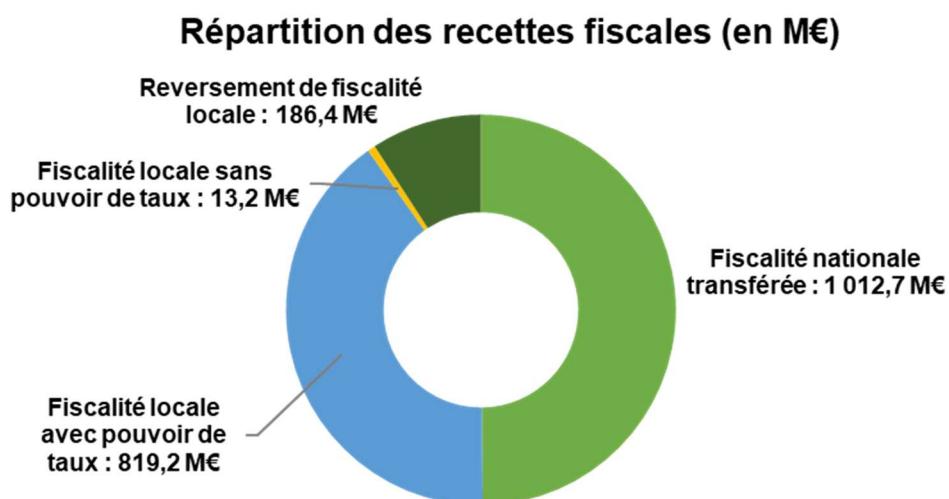
Les contributions aux fonds de péréquation nationaux s'élèvent à 87,8 M€ contre 58,8 M€ au BP 2025 et concernent :

- le fonds de péréquation des droits de mutation à titre onéreux (FPDMTO), en hausse à 44 M€ (42,3 M€ en 2025) du fait du regain du dynamisme des recettes de DMTO observé sur l'année 2025 ;
- le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), stable à 16,5 M€ ;
- le dispositif de lissage conjoncturel (DILICO) au titre de la contribution au redressement des finances publiques instauré en loi de finances initiale 2025 pour 27,2 M€ et dont le montant est reconduit à l'identique dans l'attente d'éventuelles modifications qui seraient inscrites en loi de finances 2026.

Les charges financières sont évaluées à 59,3 M€ (54 M€ en 2025). Au 1<sup>er</sup> janvier 2026, le taux moyen de la dette est estimé à 2,39 %, contre 2,58 % au 1<sup>er</sup> janvier 2025. La durée résiduelle moyenne de la dette est de 11 ans et 5 mois.

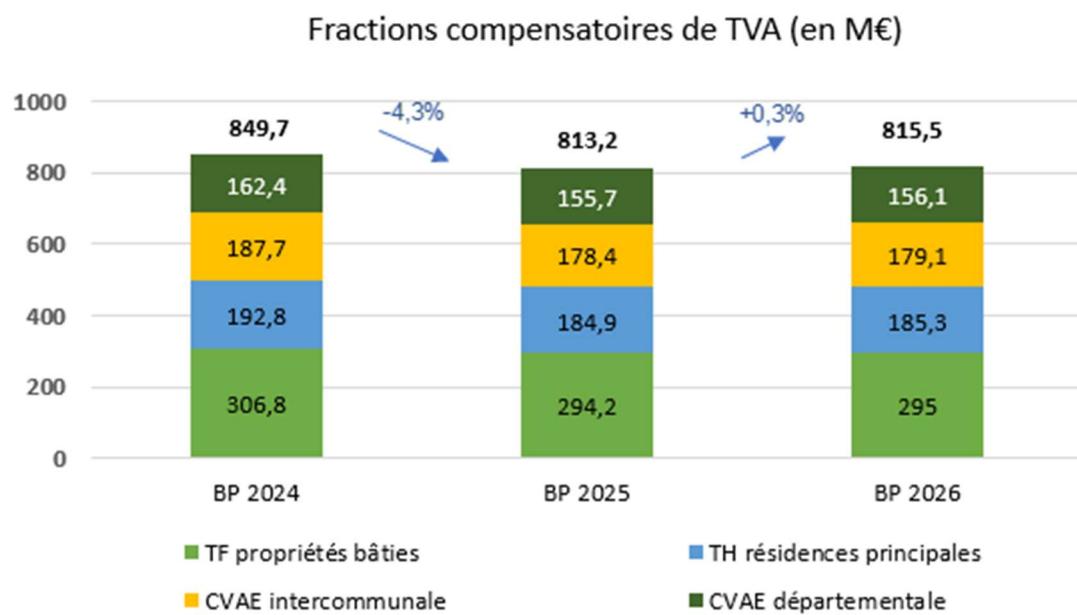
Les recettes de fonctionnement relatives à la gestion financière sont évaluées à 2 530,4 M€ (2 440,6 M€ en 2025).

Elles sont composées des recettes fiscales pour 2 031,5 M€ (1 940,2 M€ en 2025), des concours financiers de l'État pour 472,2 M€ (482,5 M€ en 2025) et des autres recettes de gestion pour 26,7 M€.



Parmi les recettes fiscales, le premier poste est occupé par la fiscalité nationale transférée soit 1 012,7 M€ (1 022,7 M€ en 2025) qui se compose principalement de fractions compensatoires de TVA. Vu les perspectives d'évolution des recettes de TVA au niveau

national, actuellement nulles voire faiblement négatives, les montants versés par l'État en 2025 sont reconduits au BP 2026, soit 815,5 M€.



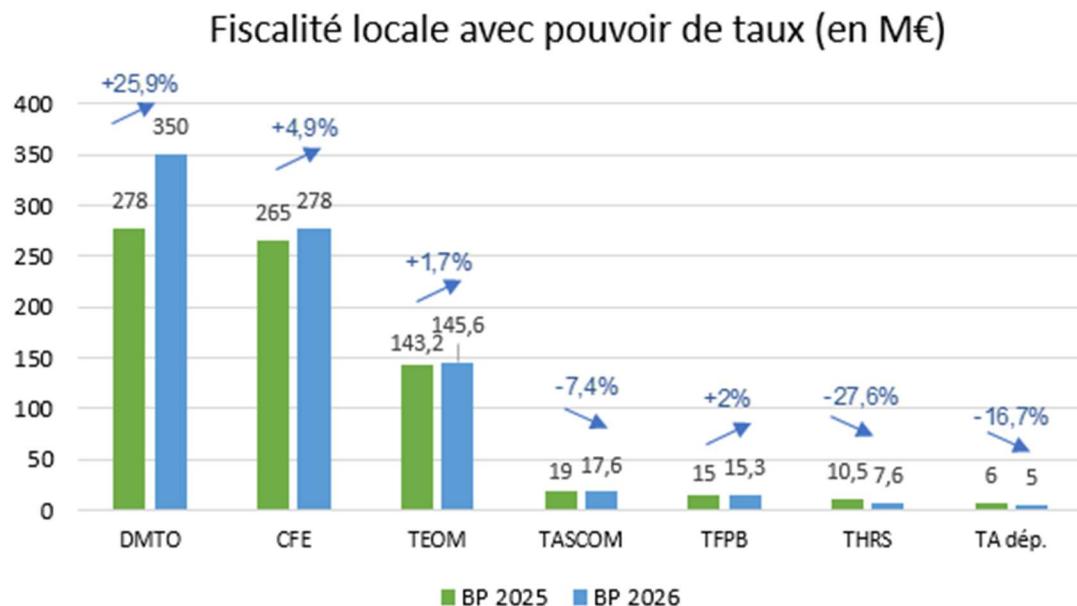
En dehors des fractions compensatoires de TVA, ce poste se compose également de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) à hauteur de 9,8 M€ contre 8,5 M€ en 2025, du produit de la garantie individuelle de ressources, inchangé à 107,6 M€, de la taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA) en baisse à 58,2 M€ (73,5 M€ en 2025) en raison de la reprise par l'État de la tarification dépendance en établissements, ainsi que du dispositif de compensation péréquée (versement aux départements des frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés bâties) à 21,6 M€ contre 20 M€ en 2025, porté par l'évolution des taux des communes sur tout le territoire national en 2023 et 2024.

Les recettes issues de la fiscalité locale avec pouvoir de taux s'élèvent à 819,2 M€ (736,8 M€ en 2025). Cette évolution est principalement liée aux projections de produits des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) qui, après 2 années de baisses consécutives sont estimés à 350 M€ (278 M€ au BP 2025) soit + 26 %, grâce à la reprise du marché confirmée sur la deuxième partie de l'année 2025 et l'augmentation du taux de 0,5 point votée par le Conseil de la Métropole le 17 mars 2025.

Les autres taxes locales (cotisation foncière des entreprises (CFE), taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM), taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THR)), évoluent en fonction du dynamisme des bases (+0,5 % pour l'évolution physique et +1 % pour l'évolution nominale), et sans modification de taux. La taxe

d'aménagement départementale est prévue à 5 M€ (contre 6 M€ au BP 2025), toujours en attente de retrouver un niveau cohérent avec la période antérieure à son transfert à la DGFIP.

Compte-tenu de ces hypothèses, les produits estimés sont les suivants :



Les recettes issues de la fiscalité locale sans pouvoir de taux s'élèvent à 13,2 M€ (12,1 M€ en 2025) et comprennent principalement :

- l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) en augmentation à 12,0 M€ (11 M€ au BP 2023) ;
- la taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties stable à 1 M€.

Les recettes perçues au titre des versements de fiscalité locale sont estimées à 186,4 M€ (168,7 M€ en 2025). Cette évolution est principalement due à la variation du fonds de péréquation des DMTO et à la restitution de 30 % du DILICO prélevé en 2025, pour une montant de 22,3 M€ au titre de la part EPCI et de 4,6 M€ au titre de la part départementale. Les principaux autres produits sont :

- l'attribution de compensation (ATC) versée par la Région Auvergne-Rhône-Alpes au titre de la compétence "transports scolaires", pour 128,7 M€, en compensation du transfert de 25 points de CVAE en 2018 ;
- les attributions des compensations reversées par les Communes stables à 10,8 M€ ;

- la taxe départementale sur la consommation finale d'électricité dont le produit de 12,4 M€ (12,3 M€ en 2025,) évolue selon la consommation d'électricité sur le territoire et l'inflation nationale.

Les concours financiers de l'État aux collectivités territoriales atteignent 472,2 M€ (482,5 M€ en 2025) répartis comme suit :

- la dotation globale de fonctionnement (DGF) est estimée à 366,3 M€ (369,8 M€ au BP 2025). Cette diminution est principalement liée à la baisse de la dotation de compensation « suppression progressive de la part salaires » qui permet à l'État de financer chaque année d'autres enveloppes destinées à la péréquation du bloc communal, du fait du gel de l'enveloppe DGF ;
- la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) à 42,6 M€ (50,2 M€ au BP 2025), du fait de sa prise en compte comme variable d'ajustement pour sa composante départementale et intercommunale à l'identique du PLF 2025 en l'absence d'autres éléments d'information ;
- les allocations compensatrices de fiscalité locale, visant à compenser des exonérations accordées au niveau national, estimées à 56,3 M€ (55,1 M€ au BP 2025) du fait de la dynamique des bases de CFE des locaux industriels, qui évoluent comme l'inflation et en l'absence d'autres informations précises sur l'intégration de cette enveloppe dans les variables d'ajustement du PLF 2026.
- le fond de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée relatif aux dépenses de fonctionnement éligibles pour 7,1 M€ (7,4 M€ en 2025).

Les autres recettes financières de fonctionnement atteignent 26,7 M€ et sont, pour l'essentiel, composées de l'aide du fonds de soutien liée au refinancement de la dette toxique pour 14,1 M€, aux reprises de provisions devenues obsolètes pour 0,5 M€, aux produits financiers issus de la gestion active de la dette pour 2,4 M€ (2,1 M€ en 2025). En outre, une recette exceptionnelle de 8,1 M€ est attendue au titre du contentieux sur les critères de répartition du fonds national de péréquation des DMTO gagné contre l'État.

Les crédits d'investissement non opérationnels se rapportent essentiellement à la gestion de la dette. Ils atteignent 327 M€ (300,5 M€ en 2025) en dépenses et 605,7 M€ (659 M€ en 2025) en recettes.

Le remboursement du capital restant dû de la dette long terme, l'indemnité de compensation dérogatoire et les contrats mutualisés représentent 178,8 M€ (164,1 M€ en

2025). Une annuité de 21,5 M€ est également proposée pour l'amortissement d'emprunts obligataires.

Dans le cadre de la mobilisation d'emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (crédits revolving), il est nécessaire d'inscrire 74,7 M€ (31,3 M€ au BP 2025) en dépenses et en recettes. 50 M€ sont également prévus en dépenses et recettes pour des opérations de refinancement de la dette (100 M€ en 2025).

Les autres recettes d'investissement concernent les produits de FCTVA pour 47 M€ (38 M€ en 2025) et des amendes de police pour 21,6 M€ (19,5 M€ en 2025). La fraction intercommunale de la taxe d'aménagement répartie par les services de l'État est estimée à 8 M€ (12 M€ en 2025) dont 1 M€ reversé aux communes (2,5 M€ en 2025). Les produits de cessions d'immobilisations sont estimés à 20 M€ (20 M€ en 2025).

384,4 M€ d'emprunts nouveaux long terme assureront l'équilibre du budget 2026 (438,2 M€ en 2025). L'encours de la dette au 1<sup>er</sup> janvier 2026 est estimé à 2 039,2 M€ contre 1 832,2 M€ au budget primitif 2025.

## IV. La pluriannualité

### A. Les autorisations de programme ouvertes en 2026

La révision des autorisations de programme vise à permettre le lancement des projets qui remplissent les conditions réglementaires et opérationnelles pour entrer en phase de réalisation.

Pour 2026, les autorisations de programme nouvelles de dépenses sont ouvertes à concurrence de 563 M€ tous budgets confondus.

Elles concernent pour :

- 447,5 M€ l'initialisation de projets et leurs études,
- 115,5 M€ les opérations récurrentes liées au gros entretien du patrimoine et à la maintenance des équipements.

Elles sont complétées par des AP de recettes estimées à 88,4 M€. Il s'agira d'optimiser la contractualisation des nouveaux projets de la Métropole aux différents dispositifs d'aides (CPER 2021/2027, fonds européens et appels à projet), en complément des recettes attendues de nos partenaires publics et acteurs privés.

### B. Les autorisations d'engagement ouvertes en 2026

58,6 M€ d'autorisations d'engagement (AE) nouvelles de dépenses et 23,8 M€ de recettes sont proposées au budget primitif pour 2026, conformément au tableau figurant page suivante.

Projets par macro politiques publiques		AE Dépenses (en €)	AE Recettes (en €)
<b>SOLIDARITES ET HABITAT</b>		<b>13 218 242,30</b>	<b>-1,18</b>
Ami convention d'intervention pa		0,20	
Fsl accompagnement		1 780 000,00	
Fsl toutes aides		4 600 000,00	
Habitat inclusif personnes agees		0,90	-1,18
Habitat inclusif personnes handicapees		-1 045 758,80	
Prevention cancer		309 000,00	
Sites hospitalite accompagnement et gestion		7 155 000,00	
Soutien aux associations pa		420 000,00	
<b>ECONOMIE, INSERTION, EDUCATION, CULTURE, SPORT</b>		<b>22 150 904,22</b>	<b>3 171 062,66</b>
8.1_financement fse 2021-2027		5 496 288,73	4 415 500,00
Accompagnement social et socio-professionnel 2025		6 800,00	
Actions d'accompagnement a l'emploi 2023		316 744,00	
Actions d'accompagnement a l'emploi 2024		599 670,65	
Actions d'accompagnement a l'emploi 2025		205 400,10	
Actions d'accompagnement a l'emploi 2026		1 070 000,00	
Actions mobilisation jeunes 2025		67 900,00	
Actions mobilisation jeunes 2026		1 500 000,00	
Economie circulaire strategie - zero dechets - zero gaspillage		46 650,00	
Economie sociale et solidaire 2024		-67 392,80	
Economie sociale et solidaire 2025		4 457,00	
Economie sociale et solidaire 2026		730 287,00	
Expérimentation france travail - contractualisation insertion emploi		-447 364,03	-187 500,00
Fse react-eu 2021-2023 (fonds nationaux)			-1 056 929,34
Insertion par l'activite economique 2022		-900,00	
Insertion par l'activite economique 2023			-8,00
Insertion par l'activite economique 2026		1 571 428,57	
Levee des freins accompagnement rsa 2026		857 000,00	
Parcours de mémoire		71 000,00	
Referents d'insertion professionnelle 2026		9 797 680,00	
Soutien et accompagnement des projets educatifs		325 255,00	
<b>AMENAGEMENT DU TERRITOIRE</b>		<b>14 656 890,71</b>	<b>20 537 191,00</b>
Projets futurs operations d'urbanisme en regie directe		6 655 367,00	20 537 191,00
Deconstruction sur le domaine prive		2 100 000,00	
Etudes urbaines et expertises urbaines		20 000,00	
Gestion sociale et urbaine de proximite		1 530 900,00	
Mediation sociale college		-65 000,00	
Npnru		161 858,88	
Operateurs dispositifs vacances d'ete		850 000,00	
Operations d'agglomeration		205 000,00	
Participation satellites cooperation territoriales		63 750,00	
Villeurbanne amenag. gratte ciel nord		3 172 500,00	
Zac villeurbanne la soie		-37 485,17	
<b>ENVIRONNEMENT</b>		<b>3 967 336,00</b>	<b>0,00</b>
Agenda 21 vallee de la chimie		15 852,00	
Alec agence locale de l'energie et du climat		518 000,00	
Expertise des risques technologiques, sismiques ...		84 816,00	
Maison de l'environnement		318 406,00	
Metro zfe-m zone a faibles emissions mobilité 5/4/3/2		76 000,00	
Metro-agriculture		609 255,00	
Metro-jardins collectifs		207 900,00	
Paec prog agro-environnemental et climatique de l'agglo		236 650,00	
Plan air		294 800,00	
Plan bruit		300 000,00	
Plan d'accompagnement des transitions et de la resilience		496 000,00	
Plan fleuves		20 000,00	
Protection des especes et des milieux		199 500,00	
Sante - environnement		170 000,00	
Strategie alimentaire et alimentation		395 157,00	
Surete publique et gestion de crise		25 000,00	
<b>TRANSPORTS ET MOBILITES</b>		<b>4 376 497,71</b>	<b>68 337,00</b>
Developpement services covoiturage		3 898 357,71	
Dispositifs services velos		250 000,00	
Management de la mobilité		213 140,00	
Marchandises		15 000,00	
Modely - modele multimodal de deplacements - convention 3			68 337,00
<b>RESSOURCES</b>		<b>248 960,00</b>	<b>0,00</b>
Comite social du personnel		-495 540,00	
Insertion rh		620 000,00	
Promotion diversite - lutte discriminations		124 500,00	
Total général		58 618 830,94	23 776 589,48